

B

ITSCHWILLER

lès-THANN



Le Centre Sportif et Culturel de Bitschwiller

BULLETIN d'INFORMATIONS n° 24
FÉVRIER 1993

SOMMAIRE

1) Le mot du Maire.....	page 1
2) Les décisions du Conseil Municipal.....	page 2
3) L'historique du Thannerhubel.....	page 5
4) Le centre sportif et culturel.....	page 8
5) Budget 1992.....	page 12
6) La Fontaine de la Duchesse à Remiremont.....	page 14
7) Nos sportifs de haut niveau 1992.....	page 18
8) Page récréative - Mots croisés.....	page 19
9) Misère des ouvriers de Bitschwiller et de Willer durant l'époque de la Révolution.....	page 20
10) Notre réseau d'assainissement et l'évacuation des eaux usées.....	page 22
11) Le droit de préemption.....	page 23
12) Parcours sportif.....	page 24
13) L'éducation physique à l'école élémentaire.....	page 26
14) La communauté de communes du pays de Thann.....	page 27
15) Etat civil.....	page 28
16) Anniversaires.....	page 30
17) Une Batterie-Fanfare intercommunale.....	page 31
18) Nos sociétés nous informent.....	page 32
19) Le saviez-vous ?.....	page 34
20) Bon appétit.....	page 36
21) Le calendrier des manifestations.....	3 ^e couv.

L E MOT DU MAIRE

Fidèle au rendez-vous annuel, notre bulletin 1993 vient vous éclairer sur de nombreux aspects de la vie communale, sur la situation financière et en général sur l'action accomplie par votre Conseil Municipal lors de l'année écoulée. Je tiens à remercier ici la Commission de rédaction, composée entièrement de conseillers et conseillères à l'exception de M. Gasser qui met chaque année à notre disposition son savoir d'historien et M. Baldeck, ses talents de photographe.

Quels ont été les événements marquants de 1992 ? Ce sont d'abord les investissements importants : l'achèvement du Centre Sportif et Culturel qui donnera à nos associations et particulièrement à notre jeunesse un outil performant pour leurs loisirs, ensuite la réhabilitation de la ferme du Thannerhubel qui tient tant à cœur à tous les Bitschwillerois, et enfin l'aménagement de la Place de l'Eglise, qui rendra notre commune plus accueillante.

Autre événement important en 1992 : la transformation du SIVOM en Communauté de Communes. Nous vous expliquons dans les pages suivantes l'intérêt de cette transformation, mais sachez que le but principal est de renforcer la solidarité intercommunale et de susciter des actions communes, par exemple dans le domaine du logement, de la création d'emplois, de la circulation et du traitement des déchets.

Quel est notre grand projet pour 1993 ? C'est l'aménagement de la grande place des fêtes qui est actuellement en piteux état. Mais la décision ne sera prise qu'à la fin du mois de mars lorsque nous connaîtrons avec précision notre capacité financière. En effet, nous avons pris l'engagement comme les dernières années de ne pas augmenter les impôts locaux.

Il convient encore de parler en ce début d'année de la situation de l'emploi dans notre commune. Elle est préoccupante puisque le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté sensiblement en peu de temps. D'autre part, l'usine la plus importante par sa surface - les anciens bâtiments FAMT puis LEBRANCHU - a cessé toute activité au début de l'année du fait du retrait de S.E.TH. Cet ensemble industriel de plus de 2,5 hectares est actuellement mis en vente mais ne trouve pas d'acquéreur.

En conclusion, il faut reconnaître que 1992 a été une année satisfaisante par ses réalisations, mais que 1993 s'annonce plus difficile en raison de la diminution générale de l'activité. Vos représentants devront faire preuve de vigilance afin de maintenir le bon équilibre financier de la commune.

Soyez assurés, chers concitoyens, que nous nous y emploierons.

Votre Maire.

LES DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les principales décisions prises par le Conseil Municipal en 1992 ont été les suivantes :

22 FEVRIER 1992

- ◆ Mise en conformité du Thannerhubel - Le Conseil demande une révision du projet de M. Marchand, Technicien à la D.D.A., et la réception du projet de l'hydrogéologue avant de prendre une décision sur l'acceptation ou le rejet du projet.
- ◆ Décision d'acquisition d'un fourgon d'incendie RENAULT en remplacement du J7 de 1973. Le coût total est de 157.402 F duquel il faut déduire les subventions suivantes :
D.G.E. 26.453 F
Département 26.453 F
soit à la charge de la Commune 104.315 F.
- ◆ Avenant n° 3 au Marché Salle des Sports; après étude il s'avère que pour un surcroît de sécurité, il convient d'exécuter le mur d'escalade en béton armé et non en brique, et pour accroître la compétitivité d'y ajouter un surplomb. Coût de l'opération 112.670 F.
- ◆ Vote d'une subvention de 900 F pour les Sapeurs-pompiers à la suite de l'incendie Lener.
- ◆ Augmentation des loyers de 3 % sauf celui rue de la Carrière qui passe de 425 F à 700 F. Le logement de l'école (rez-de-chaussée) est fixé à 2.670 F.
- ◆ Attribution de bois de service fixée à 108 stères.

27 MARS 1992

- ◆ Vote à l'unanimité du budget primitif 1992 qui se monte à 11.255.480 F :
8.334.480 F pour le fonctionnement,
2.921.000 F pour l'investissement.
- ◆ Fixation du taux des impôts. Le budget a été voté avec les mêmes taxes qu'en 1991, soit :
— taxe d'habitation 6,94 %
— foncier bâti 11,79 %
— foncier non bâti 85,89 %
— taxe professionnelle 8,29 %
- ◆ Fixation du produit de l'enlèvement des ordures et de la déchetterie à 423.000 F contre 385.000 F en 1991.
- ◆ Subvention au G.A.S. pour 13^e mois du personnel communal 93.615 F.
- ◆ Subvention exceptionnelle de 10.000 F à la Société de Gymnastique pour participation au renouvellement des tenues.
- ◆ Subvention de 12.500 F à la Chorale Ste-Cécile pour participation à 50 % à l'achat d'un piano.
- ◆ Dotation annuelle aux Sapeurs-pompiers 27.750 F.
- ◆ Révision des indemnités des Maires et Adjoints selon la loi du 3/02/1992.
- ◆ Fixation de l'enveloppe complémentaire aux profits des agents communaux. Montant de l'enveloppe 20.000 F soit 52,11 % de l'enveloppe maximum autorisée.
- ◆ Revalorisation des salaires horaires de 7 % environ.
- ◆ Décision d'aménagement de la Place de l'Eglise. Coût prévisionnel 585.000 F - Subvention départementale 135.000 F.

24 AVRIL 1992

- ◆ Le Conseil prend connaissance du projet de devis pour la réhabilitation du Thannerhubel, présenté par M. Marchand. Il demande le lancement d'un appel d'offres et charge le Maire de solliciter les subventions.
- ◆ Réalisation d'un prêt de 2.500.000 F auprès de la Caisse d'Epargne pour compléter le financement de la Salle de Sports. Le taux est de 9,55 %, la durée de 15 ans, l'échéance trimestrielle de 78.822,81 F.
- ◆ Subvention exceptionnelle de 800 F à la Conférence de Saint-Vincent de Paul.
- ◆ Subvention exceptionnelle de 3.500 F à l'Amicale des Sapeurs-pompiers pour le feu d'artifice du 5 juillet 1992.

29 JUIN 1992

- ◆ Approbation du compte administratif qui se solde par un excédent de 2.535.891 F.
- ◆ Avenant au Marché Salle de Sports. Il s'est avéré que des travaux d'électricité étaient indispensables dans la Salle des Fêtes pour la sécurité et la fiabilité. Un projet de Messieurs Latuner et Rossi a été approuvé par l'APAVE. Le Conseil approuve l'avenant et vote un crédit de 142.751 F.
- ◆ Décision de réhabilitation en 1992 de la Ferme du Thannerhubel, compte tenu d'une subvention exceptionnelle de 200.000 F du Conseil Général qui s'ajoutera aux subventions habituelles de l'Etat, de la Région et du Département.
- ◆ Vote de 10.000 F de subvention à l'Ecole Maternelle pour du mobilier scolaire.
- ◆ Vote de l'exonération temporaire de la taxe professionnelle pour les entreprises nouvelles.
- ◆ Création d'une commission d'ouverture de plis pour les travaux d'aménagement de la Place de l'Eglise.
- ◆ Revalorisation du salaire de 2 agents contractuels.
- ◆ Décision de suppression à partir du mois d'octobre du ramassage des ordures encombrantes en raison de la création de la déchetterie.

10 AOUT 1992

- ◆ Décision d'exercer le droit de préemption pour l'acquisition d'un terrain Section 14 n° 48 et vote d'un crédit de 65.000 F.
- ◆ Avenant au Marché Salle de Sports. Contrairement aux prévisions, la totalité des panneaux du soubassement sont en mauvais état. Il faut les remplacer en totalité. Le surcoût est de 49.369 F. Les travaux sont confiés à M. Marcel Roguet.

18 SEPTEMBRE 1992

- ◆ Création d'un poste de 3^e Adjoint. Cette demande est formulée par le Maire en raison de la croissance des tâches. Le Conseil approuve par 17 voix et 2 abstentions la création du poste.
- ◆ Election du 3^e Adjoint. Le dépouillement du scrutin secret a donné le résultat suivant :
M. Rossi : 18 voix - 1 bulletin blanc. M. Rossi est élu.
- ◆ Décision de réviser le schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme du Secteur de Thann-Cernay (S.D.A.U.) pour remplacer celui en vigueur datant de 1974.
- ◆ Avenant au Marché du Thannerhubel. Le Conseil approuve 3 avenants :
 - Prolongement du mur de soutènement et modifications de l'exutoire des eaux pluviales pour un montant de 87.731 F TTC. Travaux confiés à l'Entreprise Mustapha Hanbali.
 - Remplacement du bardage en ardoises sur pignon Nord pour un montant de 18.074 F TTC. Travaux confiés aux Ets. Kraft à Urbès.
 - Adaptation des conduites pour l'installation d'un stérilisateur pour un montant de 11.978 F. Travaux confiés à M. François Kraft.

- ◆ Augmentation du capital social de la SAHLM et de la SOCRIT. La Commune souscrit à hauteur de 13.500 F à l'augmentation de capital de la SAHLM et de 9.000 F à l'augmentation de capital de la SOCRIT. Il convient de rappeler que la Commune de Bitschwiller est administrateur dans chacune de ces sociétés.
- ◆ Prémption sur le terrain Section 14 n° 48. L'avocat du propriétaire n'accepte pas l'estimation faite par les Domaines et demande la fixation judiciaire du prix. Le Maire est mandaté pour saisir le juge d'expropriation.
- ◆ Décision d'équiper l'ancienne Salle de Gymnastique d'un évier avec son équipement pour la somme de 20.874 F.
- ◆ Fixation du loyer de la Ferme de Thannerhubel. Le Maire rappelle que sauf imprévu et compte tenu des subventions et de la récupération de la TVA, il restera à la charge de la Commune 352.000 F. En raison de ces dépenses, le Conseil décide de fixer le loyer de la ferme à 1.400 F et de l'auberge à 2.100 F, soit au total 3.500 F.
- ◆ Cession de l'usufruit de la Salle de Gymnastique. Monsieur l'Adjoint Zerringer donne connaissance de la décision acquise à 6 voix contre 1, du Comité de la Société de Gymnastique de Bitschwiller, pour l'abandon de l'usufruit qu'elle possédait sur cette salle, en contrepartie de l'usage exclusif de la nouvelle salle spécialisée.

11 DECEMBRE 1992

- ◆ Approbation du budget supplémentaire qui s'équilibre de la façon suivante :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2.610.113	2.610.113
Investissement	5.230.220	5.230.220

- ◆ Subvention de 12.500 F à la Conférence de Saint-Vincent de Paul.
- ◆ Vote de subventions pour les associations communales, l'Association de l'Ecole Mixte et le Conseil de Fabrique pour un montant de 61.498 F.
- ◆ Subvention de 13.020 F pour les jeunes licenciés sportifs et les élèves de l'Ecole de Musique.
- ◆ Crédit de fonctionnement pour les Ecoles :
 - 14.740 F pour l'Ecole Mixte
 - 9.240 F pour l'Ecole Maternelle
- ◆ Cadeaux de Noël pour les enfants :
 - Ecole Mixte 134 x 47 = 6.298 F
 - Ecole Maternelle 84 x 47 = 3.948 F
- ◆ Vote de nouveaux tarifs de concession, d'inhumation, de location de salles, de licence, de cartes de bois, etc...
- ◆ Vote de crédit de fonctionnement du corps des Sapeurs-pompiers 25.750 F.
- ◆ Acquisition de matériel de sport pour l'Ecole Mixte pour un montant de 13.750 F.
- ◆ Transformation du SIVOM en Communauté de Communes. Le résultat du vote est le suivant :
 - Votants 18
 - Pour 15
 - Contre 1
 - Blancs 2
 Les délégués élus sont Messieurs Roger Lutringer, Roger Zerringer, Albert Munsch, Pierre Rossi, Pierre Walter et Jean-Marie Michel.
- ◆ Création d'une Commission paritaire de gestion du Centre Sportif Culturel qui sera composée de 9 Conseillers Municipaux et de 9 Présidents de Société qui éliront chacun 4 membres pour créer un bureau exécutif permanent.

L' HISTORIQUE DU THANNERHUBEL

Le massif du Rossberg forme la pointe extrême de la crête qui sépare les vallées de la Doller et de la Thur et qui culmine à 1.191 m. C'est un massif d'origine volcanique. A l'ère primaire (il y a 330 millions d'années), le secteur était occupé par une mer parsemée d'îlots volcaniques qui donnèrent naissance aux roches vulcano-sédimentaires constituant le massif. De nombreux mouvements de la croûte terrestre ont modifié le paysage original. L'érosion disséqua le massif. Les coulées de laves, plus résistantes, forment encore aujourd'hui, des promontoires rocheux (Vogelsteine). Ce relief va encore être façonné à l'ère quaternaire par les glaciers qui recouvraient nos reliefs.

Dans ce paysage caractéristique, une des faces orientées vers la vallée de la Thur forme une chaume que l'on appelle le Thannerhubel. Cette chaume est située sur le ban de Bitschwiller et occupe une superficie d'environ 33 hectares. La ferme-auberge qui s'y trouve est à une altitude de 1.030 m et offre une vue magnifique sur notre village et la plaine d'Alsace. C'est de ce pâturage que nous allons essayer de vous relater l'histoire.

Les pâturages du massif du Rossberg, comme toutes les "*chaumes des Hautes Vosges*", ont été créés par la main de l'homme : défrichage systématique de la forêt recouvrant à l'origine les hauteurs. Mais on ne saurait dire de manière précise à quelle époque les vachers des abbayes de Murbach et de Masevaux ont conduit pour la première fois leurs troupeaux sur ces pelouses gagnées sur la forêt. La ligne de partage des eaux formait la limite entre les 2 abbayes qui se partageaient le massif : Masevaux le côté vallée de la Doller et Murbach le côté vallée de la Thur. Tout ce dont on est sûr c'est que les plus anciennes mentions de pâturage "*Waid*" et de "*vacherie*" se trouvent dans un jugement arbitral rendu en 1547 par Christophe de Masevaux d'une part et dans l'urbaire de 1550 de l'abbaye de Murbach d'autre part.

Dans les textes anciens, le Thannerhubel apparaît sous le nom de "*Rast*" ou de "*der breite Berg*". Au XVIII^e siècle sur la carte de Cassini on le trouve sous la dénomination de "*Thann-Ober*". Tandis que sur les cartes relevées avant 1745 par Louis Regemorte, ingénieur des Armées du Roy, on trouve la dénomination actuelle de Thannerhubel.

A la Révolution française, toutes ces métairies – qui à l'époque ne devaient sans doute être que de modestes huttes ou baraques en bois – ont dû partager le sort des biens seigneuriaux.

Les éléments les plus anciens de la ferme actuelle semblent avoir été construits en 1790, en remplacement d'une bâtisse antérieure. En l'an VIII (1800) Vieux-Thann paye un droit d'usage à la commune de Bitschwiller pour avoir le droit d'envoyer des bêtes sur le pâturage. En 1802, la commune de Bitschwiller (décret du 30 Messidor) devient définitivement propriétaire des biens de l'ancienne abbaye qui se trouvent sur son territoire. En 1806 le Thannerhubel est loué par la commune à François Schuffenecker.

Vers la fin du règne de Napoléon I^{er}, les dépenses occasionnées par les guerres incessantes et surtout la campagne de Russie, vident les caisses de l'Empire. Les ressources dues à la vente des biens nationaux étant épuisées, la loi du 20 Mars 1813 ordonne que les biens ruraux, les maisons, les usines possédés par les communes seront cédés à la Caisse d'Amortissement qui en percevra les revenus. C'est ainsi que le pâturage et la ferme du Thannerhubel seront vendus le 8 Octobre 1813 par la Caisse d'Amortissement. Par procès-verbal n° 60 à la Préfecture de Colmar, ils sont adjugés au Sieur François Bornèque, Maître des Forges et maire de ce lieu.

En 1819, M. Bornèque intente un procès à la commune concernant les limites du pâturage car des procès-verbaux ont été dressés le 13 Août 1819 par les agents forestiers contre ses ouvriers qui coupaient des arbres dans une pièce de forêt communale qu'il prétendait avoir acquise en 1813.

En 1837 c'est Monsieur Xavier Ruppe de Thann qui achète le pâturage avec la ferme. En 1891 les héritiers Ruppe les revendent à Monsieur Jules Scheurer, industriel, passionné de nature et de montagne.

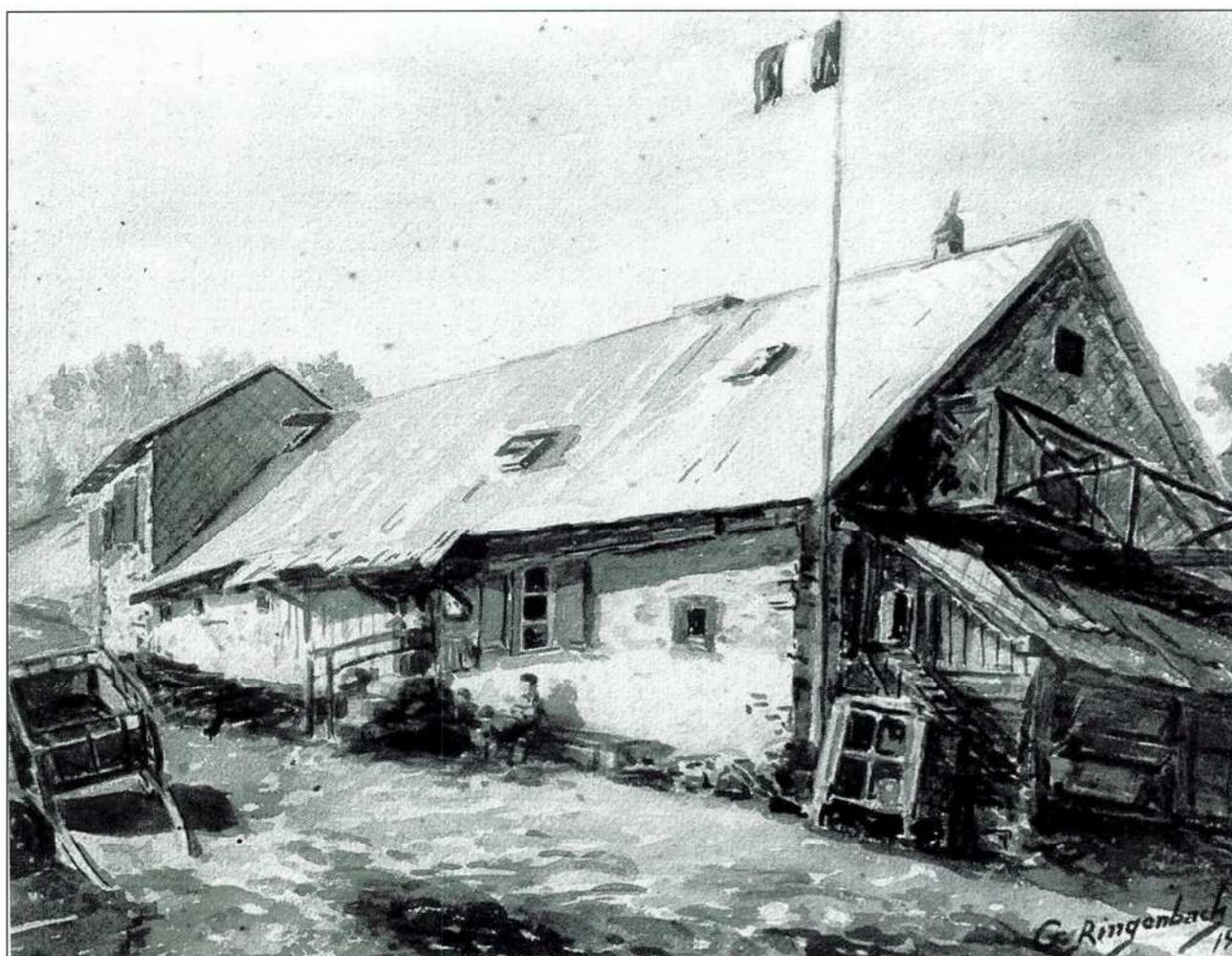
En 1919, Monsieur et Madame Jules Scheurer en font don à la commune. Le nom de "*Chalet Daniel et Pierre*" qu'on lit sur le fronton de la ferme perpétue le souvenir de leurs deux fils glorieusement tombés pour la France au cours de la Première Guerre mondiale.

La commune récupérait ainsi un bien dont elle avait dû se séparer contre son gré un siècle auparavant.

En 1925, le Club Vosgien de Thann décide de construire un refuge au Thannerhubel. Il sera inauguré le 2 Mai 1926 et mis à la disposition de la section de ski fondée quelque temps auparavant. A partir de là le Thannerhubel sera le lieu de ralliement des skieurs et montagnards thannois.

En 1929 les époux Antoine Weber louent la ferme et le pâturage.

Durant la Seconde Guerre mondiale la ferme et le refuge sont un lieu de résistance à l'occupant. Après la guerre les membres du Ski Club se mettent au travail et construisent de leurs mains un remonte-pente mécanique.



En 1963 : Un arrêté municipal interdit la circulation aux voitures.

En 1964 : Agrandissement de la ferme.

Un arrêté préfectoral du 10 Mai 1965 protège la flore du massif du Rossberg. La vie de la ferme du Thannerhubel est relatée dans un magnifique film tourné par Pierre Falleker de Bitschwiller et intitulé "*Toni le marcaire*".

1965 : Décès de M. Antoine Weber, sa fille, épouse de M. Pierre Welker, reprend l'exploitation.

1975 : Importants travaux effectués par la commune.

1982-83 : Construction de la ligne électrique permettant le branchement de la ferme et du refuge.

1991 : Echéance du bail qui est repris par Monsieur Zimmermann, gendre des époux Welker.

La DDASS et le Service de Sécurité exigent d'importants travaux de mise en conformité avec les règlements en vigueur. En 1992, la Commune avec l'aide de la Région et du Département, décide d'effectuer les travaux qui sont en cours d'achèvement.

Il ne reste qu'à souhaiter que la ferme-auberge du Thannerhubel, ainsi réhabilitée, soit de nouveau prête à accueillir, dans les meilleures conditions et ce pendant de longues années, les nombreux randonneurs amoureux de nos montagnes.

J.P. GASSER.

BIBLIOGRAPHIE

- *Les Vosges du Sud* – Ed. La Nuée Bleue, 1990.
- ADHR 2 Z 128.
- CR - Conseil Municipal Bitschwiller.
- J. Baumann : *Le Rossberg, ses marcaireries, ses refuges*, 1966.

L E CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

Le complexe sportif et culturel de Bitschwiller a été construit dans le but de servir à l'ensemble de la population et des associations locales susceptibles d'utiliser cet équipement.

Le centre sportif est composé :

- ◆ d'une salle de gymnastique réservée à la Société "SRB-Gymnastique",
- ◆ d'une salle de judo réservée à la Société "Judo Club Samourais",
- ◆ d'une salle omnisports destinée aux activités sportives et scolaires se pratiquant habituellement en salle et occasionnellement à des manifestations culturelles,
- ◆ d'un mur d'escalade.

Le centre culturel comprend :

- ◆ la salle des fêtes permettant des activités culturelles et scolaires et occasionnellement des activités sportives,
- ◆ la petite salle utilisée comme salle de réunions pour les Sociétés, fêtes de famille, bar, salle de préparation pour spectacle...
- ◆ la cuisine.

L'utilisation de ces différentes salles se fera sous le contrôle effectif :

- 1) de la commission paritaire de gestion constituée de représentants du Conseil Municipal et des Associations Locales,
- 2) du bureau permanent désigné par la commission paritaire de gestion.





COMMISSION PARITAIRE : composition - attribution

A) La commission paritaire de gestion est composée de 18 membres, dont :

- ◆ 9 membres du Conseil Municipal désignés pour la durée du mandat municipal par ce dernier, chacun des 10 membres restants du Conseil Municipal pouvant être le suppléant de l'un des titulaires.
- ◆ 9 représentants des associations locales, à savoir :
 - M. le Président de la Musique (ou son suppléant nommément désigné),
 - M. le Président des DAMPF'PFIFLA (ou son suppléant nommément désigné),
 - M. le Président de la Gymnastique (ou son suppléant nommément désigné),
 - M. le Président du Judo (ou son suppléant nommément désigné),
 - M. le Président de l'Association des Ecoles (ou son suppléant nommément désigné),
 - M. le Président de l'Association des Jeunes (ou son suppléant nommément désigné),
 - M. le Président de l'Amicale des Sapeurs-pompiers (ou son suppléant nommément désigné),
 - M. le Président du Football-Club (ou son suppléant nommément désigné),
 - M. le Président du Tennis-Club (ou son suppléant nommément désigné),

B) Les attributions de la commission paritaire de gestion sont les suivantes :

- élaboration et mise au point du règlement intérieur en vue de son approbation par le Conseil Municipal,
- Projets de révision du règlement intérieur à approuver par le Conseil Municipal,
- propositions de tarifs pour les utilisateurs à titre onéreux,
- admission de représentants de nouvelles associations ou radiation des associations démissionnaires,
- examen en appel de tous litiges concernant le planning d'occupation.

Elle se réunira sur convocation de M. le Maire de Bitschwiller au moins une fois par an.



BUREAU PERMANENT : composition - attribution

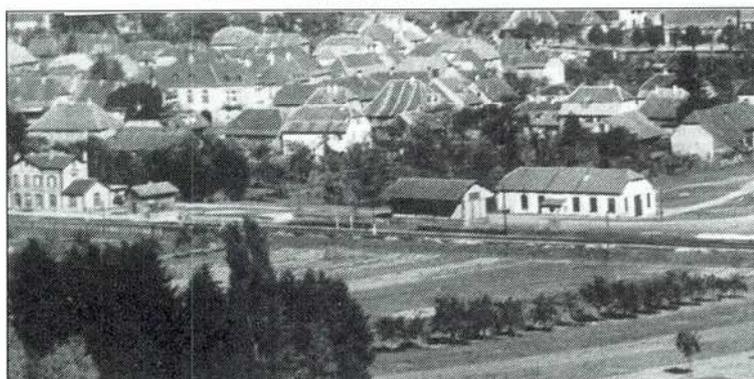
A) Le bureau permanent émane de la commission paritaire de gestion. Il est composé de 8 membres, désignés pour la durée du mandat municipal et renouvelé en début du mandat suivant.

Les 9 représentants du Conseil Municipal au sein de la commission paritaire de gestion désignent 4 membres du bureau permanent. Les 9 représentants des associations locales en désignent un nombre équivalent.

B) Les attributions du bureau permanent sont les suivantes :

- répartition des tâches entre les membres du bureau permanent,
- mise au point du planning d'occupation des locaux d'activités à l'exception de ceux attribués en exclusivité (salles de judo et de gymnastique),
- coordination générale de l'occupation des vestiaires,
- attribution de locaux à des utilisateurs occasionnels et/ou extérieurs à la Commune,
- surveillance générale des locaux en relation avec les utilisateurs,
- coordination avec les services municipaux chargés de l'entretien et du nettoyage,
- examen des vœux et suggestions formulés par les utilisateurs en vue de leur transmission éventuelle à la commission paritaire de gestion.

Première salle de sport. (construite en 1928)



TARIFS DE LOCATIONS

A) SALLE OMNISPORTS (salle des sports + mur d'escalade)

Mise à disposition :

	Sociétés locales	Sociétés extérieures
Entraînement	Gratuit	60 F / H
Rencontre sportive	Gratuit	60 F / H
Tournoi avec utilisation de la salle des fêtes + cuisine	Forfait 1/2 journée 300 F Journée 600 F	Forfait 1/2 journée 600 F Journée 1200 F
Mur d'escalade	suivant conventions	suivant conventions

B) SALLE DES FETES

Gratuité pour la commune, la paroisse et les écoles.

N.B. : Pour la petite salle, la mise à disposition gratuite est accordée à toutes les sociétés locales pour réunion de bureau, de conseil d'administration, d'assemblée générale.

Mise à disposition :

	Personnes ou Stés locales		Personnes ou Stés extérieures	
	1/2 journée	Journée	1/2 journée	Journée
Salle des fêtes	400 F	600 F	1 500 F	2 400 F
Salle des fêtes + Cuisine	500 F	700 F	2 500 F	2 800 F
Salle des fêtes + Cuisine + Petite salle	750 F	900 F	2 900 F	3 600 F
Salle des fêtes + Cuisine + Petite salle + Omnisports	—	1 500 F	—	6 000 F
Petite salle seule	250 F	400 F	750 F	1 600 F
Petite salle + Cuisine	350 F	500 F	1 400 F	2 000 F
Location podium	500 F		Prix coûtant	

Nota : Pour les réservations, adresser une demande écrite à la Mairie, 6 semaines au moins avant la date de la manifestation.

BUDGET 1992

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES

— Remboursement d'emprunt - Part en capital.....	=	205.886,05 F.
— Acquisitions :		
• Matériel Mairie.....	=	49.930,00 F.
• Equipement salle sports.....	=	35.580,00 F.
• Photocopieur Ecole mixte.....	=	25.993,93 F.
• Matériel Pompiers.....	=	14.420,00 F.
• Matériel Atelier Municipal.....	=	11.000,15 F.
— Construction d'une salle de sports.....	=	4.748.628,30 F.
— Réfection de la Ferme du Thannerhubel.....	=	634.630,64 F.
— Gros travaux de réfection à l'Eglise.....	=	24.591,73 F.
— Travaux d'enrochement du Kehrlenbach.....	=	20.605,56 F.
— Travaux d'aménagement place de l'Eglise.....	=	366.831,59 F.
— Construction d'une piste en forêt.....	=	62.500,00 F.
— Acquisition parts sociales HLM + SOCRIT.....	=	22.300,00 F.
TOTAL	=	6.222.927,95 F.
DEFICIT D'INVESTISSEMENT.....	=	149.008,84 F.

RECETTES

— Excédent d'investissement reporté.....	=	691.365,08 F.
— Subvention Région salle de sport.....	=	119.442,00 F.
— Subvention département travaux Kehrlenbach.....	=	6.920,00 F.
— Subvention département salle de sport.....	=	422.600,00 F.
— Subvention département place de l'Eglise.....	=	26.928,00 F.
— Subvention aménagement touristique en forêt.....	=	2.700,00 F.
— Prélèvement sur recettes de fonctionnement.....	=	1.902.000,00 F.
— Fonds de compensation de la T.V.A.....	=	287.284,20 F.
— T.L.E.....	=	77.063,36 F.
— D.G.E. 2 ^e part véhicule sapeurs-pompiers.....	=	12.000,00 F.
— Emprunt Caisse d'Epargne.....	=	2.500.000,00 F.
— Divers.....	=	25.616,47 F.
TOTAL	=	6.073.919,12 F.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

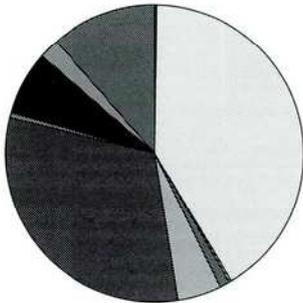
60 — Fournitures diverses.....	=	230.690,55 F.
61 — Frais de personnel.....	=	2.279.737,79 F.
62 — Impôts et taxes.....	=	456.530,08 F.
63 — Travaux et services extérieurs.....	=	839.444,83 F.
64 — Participations et contingents.....	=	1.465.839,09 F.
65 — Subventions et allocations.....	=	213.471,00 F.
66 — Frais de gestion générale.....	=	241.368,61 F.
67 — Frais financiers.....	=	188.059,56 F.
68 — Charges exceptionnelles.....	=	28.700,00 F.
— Prélèvement pour dépenses investissement.....	=	1.902.000,00 F.
TOTAL	=	7.845.841,51 F.

RECETTES

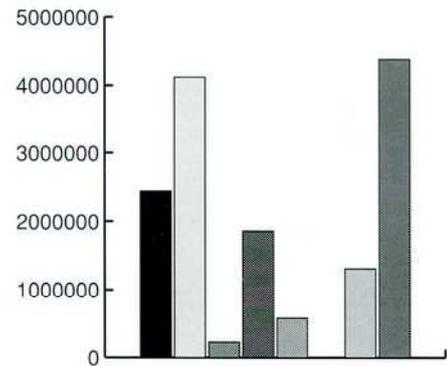
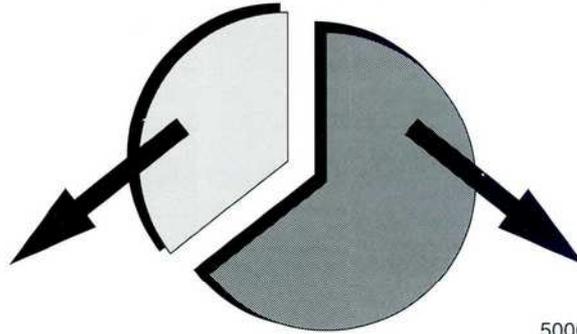
70 — Produit d'exploitation.....	=	4.385.000,00 F.
71 — Produits domaniaux.....	=	1.313.022,42 F.
72 — Produits financiers.....	=	9.051,14 F.
73 — Recouvrements - Subventions.....	=	582.789,29 F.
74 — Dotation de l'Etat.....	=	1.860.771,00 F.
75 — Impôts indirects.....	=	225.165,27 F.
77 — Contributions directes.....	=	4.115.532,33 F.
79 — Produits antérieurs (Excédents 1991).....	=	2.441.613,94 F.
TOTAL	=	11.026.445,39 F.
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT 1992.....	=	3.180.603,88 F.

BUDGET 1992 - RECETTES

INVESTISSEMENT :
6.073.919,12 F.



FONCTIONNEMENT :
11.026.445,39 F.

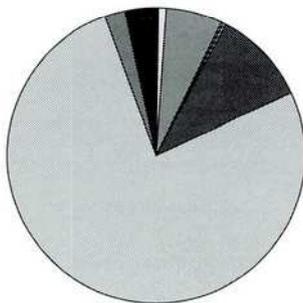


- Excédent d'investissement reporté : 691.365,08 F.
- Subvention Région salle de sport : 119.442,00 F.
- Subvention département travaux Kehrlenbach : 6.920,00 F.
- Subvention département salle de sport : 422.600,00 F.
- Subvention département place de l'Eglise : 26.928,00 F.
- Subvention aménagement touristique en forêt : 2.700,00 F.
- Prélèvement sur recettes de fonctionnement : 1.902.000,00 F.
- Fonds de compensation de la T.V.A. : 287.284,20 F.
- T.L.E. : 77.063,36 F.
- D.G.E. 2e part véhicule sapeurs-pompiers : 12.000,00 F.
- Emprunt Caisse d'Epargne : 2.500.000,00 F.
- Divers : 25.616,47 F.

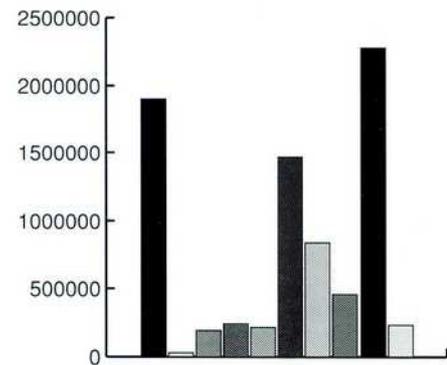
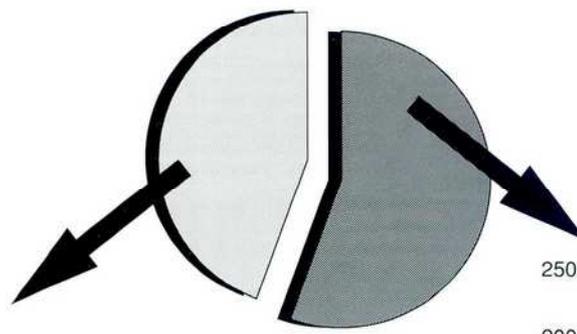
- 70 - Produit d'exploitation : 4.385.000,00 F.
- 71 - Produits domaniaux : 1.313.022,42 F.
- 72 - Produits financiers : 9.051,14 F.
- 73 - Recouvrements - Subventions : 582.789,29 F.
- 74 - Dotation de l'Etat : 1.860.771,00 F.
- 75 - Impôts indirects : 225.165,27 F.
- 77 - Contributions directes : 4.115.532,33 F.
- 79 - Produits antérieurs (Excédents 1991) : 2.441.613,94 F.

BUDGET 1992 - DEPENSES

INVESTISSEMENT :
6.222.927,95 F.



FONCTIONNEMENT :
7.845.841,51 F.



- Remboursement d'emprunt - Part en capital : 205.886,05 F.
- Acquisitions : 136.924,08 F.
- Construction d'une salle de sports : 4.748.628,30 F.
- Réfection de la Ferme du Thannerhubel : 634.630,64 F.
- Gros travaux de réfection à l'Eglise : 24.591,73 F.
- Travaux d'enrochement du Kehrlenbach : 20.605,56 F.
- Travaux d'aménagement place de l'Eglise : 366.831,59 F.
- Construction d'une piste en forêt : 62.500,00 F.
- Acquisitions parts sociales HLM + SOCRIT : 22.300,00 F.

- 60 - Fournitures diverses : 230.690,55 F.
- 61 - Frais de personnel : 2.279.737,79 F.
- 62 - Impôts et taxes : 456.530,08 F.
- 63 - Travaux et services extérieurs : 839.444,83 F.
- 64 - Participations et contingents : 1.465.839,09 F.
- 65 - Subventions et allocations : 213.471,00 F.
- 66 - Frais de gestion générale : 241.368,61 F.
- 67 - Frais financiers : 188.059,56 F.
- 68 - Charges exceptionnelles : 28.700,00 F.
- Prélèvement pour dépenses invest. : 1.902.000,00 F.

L A FONTAINE DE LA DUCHESSE A REMIREMONT

Sur la place De Lattre, près du quartier de l'ancienne abbaye de la ville de Remiremont dans les Vosges se trouve une grande fontaine comportant un bassin circulaire en grès, la superstructure est constituée par 3 dauphins crachant de l'eau, le tout est surmonté de 3 vasques.

En faisant le tour, on aura la surprise de lire sur les plaques fixées sur le socle :

CETTE FONTAINE A ETE INAUGUREE LE X SEPTEMBRE MDCCCXXVIII

STANISLAS BRESSON ETANT MAIRE DE LA VILLE

FONDERIES DE HENRY STEHELIN A BITSCHWILLER HAUT RHIN

Cette dernière ligne m'incita à me pencher sur l'histoire de cette fontaine et à essayer de retrouver les traces de relations qui avaient été établies avec la cité vosgienne.

Le Conseil Municipal de Remiremont souhaitait, depuis longtemps déjà, amener en ville, l'eau d'une source abondante sortant des rochers au milieu des sapins. C'est le 15 juillet 1827 que la décision fut enfin prise de construire une grande fontaine faisant fonction à la fois de château d'eau pour l'eau potable et de réserve pour lutter contre les incendies. Il a été proposé de faire une fontaine composée de 2 parties distinctes :

- un grand bassin en pierre de taille,
- une colonne, surmontant ce soubassement, comprenant 3 dauphins et des vasques en fonte.

La fourniture des objets en fonte était évaluée à la somme de 3.681 F et devait faire l'objet d'un appel d'offres. Deux soumissions ont été reçues :

	MM. Muel Frères Maître de forges à Sionne (Vosges)	M. H. Stehelin Maître de forges à Willer (Haut-Rhin)
3 dauphins	1,80 F le kg	1,20 F le kg
Vasques	0,80 F le kg	0,80 F le kg
Colonne	0,50 F le kg	0,80 F le kg

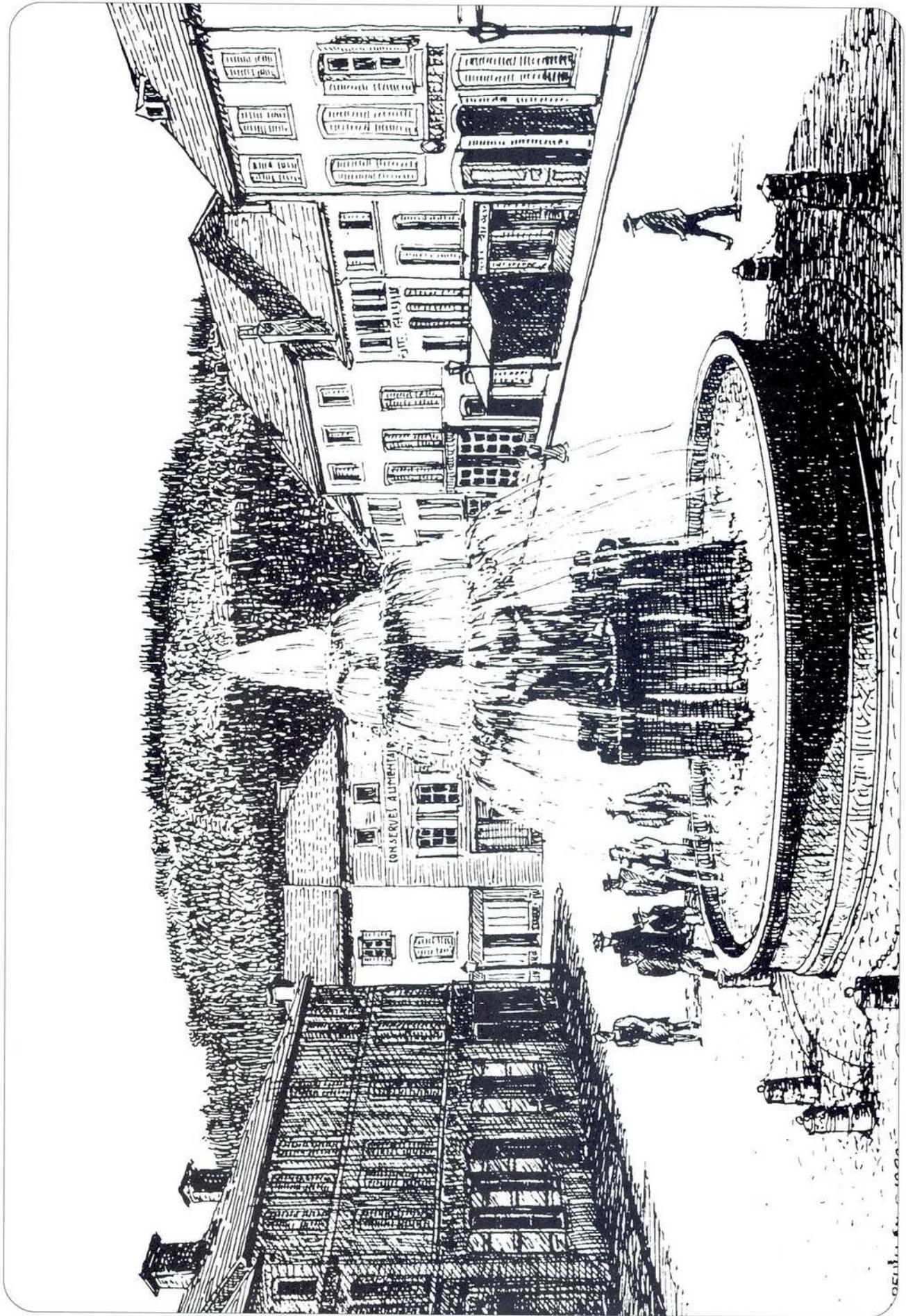
En outre M. Stehelin prenait à sa charge tous les modèles.

Lors de sa séance du 30 mars 1828, le Conseil Municipal accepta la soumission de M. Stehelin. Dans sa lettre du 19 avril 1828 le Maire informe ce dernier de la décision du Conseil et conclut en ces termes :

"J'ai la confiance, Monsieur, que vous mettrez tous vos soins à la confection d'un ouvrage qui par ses formes et la place qu'il occupera est plus propre qu'aucun autre à accroître la renommée de vos produits."

Les travaux devaient s'accélérer car une importante visite était annoncée à Remiremont et le Maire voulait profiter de l'occasion pour faire inaugurer son ouvrage par un hôte de marque.

N'oublions pas que nous sommes en pleine période de la Restauration sous le règne de Charles X et que pour reconquérir les bonnes grâces de la Nation, la famille royale s'était décidée à faire des voyages d'apparat à travers la France. Profitant d'un séjour aux eaux de Plombières, la duchesse d'Angoulême devait faire une visite officielle à Remiremont le 10 septembre 1828. Marie-Thérèse-



Charlotte, duchesse d'Angoulême, était la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette; elle était devenue dauphine à l'avènement de son oncle et beau-père sur le trône de France sous le nom de Charles X.

Cette visite fut une journée mémorable pour la ville et c'est un imposant cortège qui parcourut la cité.

"... Lorsqu'on arriva à la fontaine, l'espace qui l'environne était entièrement dégagé et un cercle immense s'était formé naturellement à l'extrémité de la place. Les musiciens du corps des pompiers jouaient l'air : "Vive Henri IV". La princesse parut voir ce monument avec plaisir et comme elle le témoignait à Monsieur le Maire, en ajoutant qu'elle était satisfaite d'y ajouter son nom, sa surprise fut tout à coup excitée par l'arrivée des eaux qui jaillirent de la vasque supérieure. Après en avoir considéré quelque temps l'effet et s'être entretenue de l'abondance de cette source, du point élevé où elle surgit, de son utilité pour les habitants, le cortège reconduisit son Altesse à l'Hôtel de la Sous-Préfecture..."

C'est à partir de cette inauguration que l'on désigna l'ouvrage sous le nom de :
Fontaine Marie-Thérèse,
suivant le vœux de la noble Dame et la place sur laquelle elle se trouvait :
Place de la Dauphine.

Aujourd'hui l'ouvrage est connu sous le nom de :
Fontaine de la Dauphine ou de la Courtine.

L'année suivante, la ville de Remiremont forma le projet de faire construire une conduite d'eau dans la Grand'Rue qui relierait la fontaine Marie-Thérèse aux différentes fontaines publiques. Cette conduite devait être en fonte et représentait une longueur d'environ 450 mètres. Les tuyaux devaient avoir 3 pouces ou 81 mm de diamètre et 1 mètre de long. L'exécution de ces tuyaux a également été confiée à M. H. Stehelin par adjudication du 16 juin 1829. Le procès-verbal de réception des objets en fonte est daté du 21 décembre 1829. On y releva un total de fournitures pour 5.452 F. En dehors des 370 tuyaux, on notera également la livraison de 6 bornes fontaines à colonne tronquée et de "3 cignes".

A un coin de rue de la cité vosgienne on peut encore voir un cygne en fonte qui est, selon toute vraisemblance, un de ceux fournis par H. Stehelin.

A cette époque, les relations entre la famille Stehelin et la ville de Remiremont furent encore renforcées par le mariage contracté par Charles Stehelin, cousin de Henry et futur associé dans les usines de Bitschwiller et Willer, avec Mademoiselle Amélie Billig.

Amélie était la fille de :

— François Louis Sébastien BILLIG, originaire de Habsheim, Officier des Armées révolutionnaires et à l'époque inspecteur des eaux et forêts à Remiremont,

et de :

— Adélaïde Aimée Amandine du HAYE DE LA ROUGERAIS, d'origine bretonne.

(Voir au sujet de ce couple : "Un mariage en Bretagne sous la Terreur" - Amis de Thann - P.G.H. n° 4 - 1989 - p 28-32)

Le mariage fut célébré le 29 septembre 1829 à Saint Nabord près de Remiremont.

Si l'on se reporte à la liste des témoins qui ont assisté à la signature du contrat de mariage du couple, on mesure l'importance que devait revêtir la célébration de cette union dans une petite ville comme Remiremont et des liens d'amitié qui ont dû exister entre toutes les personnalités présentes.

Les témoins du mari sont :

— Jean Henry STEHELIN Maître des forges son cousin

— Dorothee STEHELIN	épouse LAROCHE	sa sœur
— Elisa STEHELIN		

Du côté de l'épouse on trouve :

— Jacques BILLIG	Clerc de notaire à Thann	son frère
— René BILLIG	Employé de bureau de Monsieur son père	son frère
— Clémentine FOREL		amie
— Jules CLEMENT	Sous-Préfet de Remiremont	ami
— Joseph PETITMANGIN	Docteur médecin	ami
— Jean-Baptiste RESAL	Pharmacien	ami
— Jules BLAISE	Procureur du roi	ami

165 ans ont passé. Que nous reste-il de toutes ces relations nouées par nos ancêtres ? Il subsiste cette très belle fontaine. Elle peut être considérée comme étant le plus ancien ouvrage, encore existant, qui témoigne du savoir-faire des dirigeants et ouvriers de notre industrie métallurgique bitschwilleroise. Si vous vous promenez dans la cité vosgienne n'oubliez pas d'aller y jeter un coup d'œil.

BIBLIOGRAPHIE

- Stéphane Mougin. *La Duchesse d'Angoulême à Remiremont, 1828.*
Edition du Pays Lorrain et du Pays Messin, Nancy 1912.

NOTA

Je remercie Monsieur Henri Poirier de Rupt sur Moselle pour les précieux renseignements qu'il m'a donnés au sujet de cette fontaine.

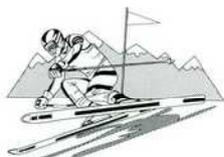
J.P. GASSER.

NOS SPORTIFS DE HAUT NIVEAU NATIONAL 1992



VOLLEY-BALL

Eric Brand notre sélectionné aux Jeux Olympiques handisport de Barcelone où il joua les six matchs de l'Equipe de France pour terminer 5^e à quelques sets du podium.



SKI

Julie Lutringer nous a ramené du Revard sur les hauteurs d'Aix les Bains le titre de championne de France citadine en slalom géant catégorie cadette.



LUTTE

Fabrice Haller avec ses deux championnats de France, un en lutte libre, l'autre en lutte gréco-romaine, revient avec deux médailles de bronze.



NATATION

Céline Marban aux championnats de France National II sur trois courses nous ramène un podium complet. Championne de France en 200 mètres nage libre, Vice-championne de France en 400 mètres nage libre, Médaille de bronze au 800 mètres nage libre. Avec ses 14 ans, elle est parmi les meilleurs espoirs nationaux.



De gauche à droite : Céline MARBAN (natation) - Fabrice HALLER (lutte) - Julie LUTRINGER (ski) - Eric BRAND (volley-ball)

MISERE DES OUVRIERS DE BITSCHWILLER ET DE WILLER DURANT L'ÉPOQUE RÉVOLUTIONNAIRE

Lorsqu'on évoque les événements de 1789, on retient en premier lieu les grands événements de la Révolution : la prise de la Bastille, la chute de la féodalité, la déclaration des Droits de l'homme. On se préoccupe moins des destins individuels, des espoirs et des souffrances que les petites gens, les sans-grade de l'époque révolutionnaire ont connus. Cela tient souvent au fait que les documents font défaut. Or, les ouvriers des usines de Willer et de Bitschwiller se sont adressés à plusieurs reprises aux autorités. Ces pièces d'archives existent encore et nous permettent de comprendre l'état d'esprit des gens simples de cette époque.

Les installations métallurgiques de Bitschwiller ont vu le jour au courant des années 1735 - 1736. Elles se situent selon une source de l'époque "à 400 pas au-dessus du pont". Le baron de Dietrich qui a visité la vallée à la veille de la Révolution, écrit : "Les ateliers de cet établissement consistent en un haut-fourneau, une maréchallerie et une renardière... Seulement à vingt-cinq toises au nord-ouest du fourneau de Bitschwiller... est située la forge de Saint-Weiler... (elle) est composée de deux affineries qui travaillent en piquerie et d'un feu de martinet". Les deux usines comprennent aussi des hangars ainsi que des logements pour la direction et pour les ouvriers, quelques jardins potagers, un four etc. Cela ressort des catalogues des biens nationaux et des affiches de publication des ventes. A Willer se trouve une forge à fer composée de deux feux, d'un marteau, d'un martinet à piler..., de halles de charbon, magasins, logements, écuries, hangars, jardins potagers. A Bitschwiller est installé un fourneau à fondre la mine de fer, bocard à piler, bâtiments d'eau, écuries, hangars, maisons de mineurs. Il y a aussi une renardière à forger le fer composée d'un feu, de halles à charbon, logements, jardins. Le baron de Dietrich a vu "dix ouvriers et un maréchal au fourneau, et deux forgerons à la renardière" de Bitschwiller. A Willer, "il y a à la forge et au martinet seize ouvriers". Les usines occupent donc une trentaine de personnes auxquelles s'ajoutent les mineurs et les charbonniers qui se trouvent dans les forêts. Une centaine de familles tirent leur subsistance de l'industrie métallurgique et minière.

Pour faire fonctionner les mines et les installations métallurgiques, les entrepreneurs ont de tout temps fait appel à une main-d'œuvre spécialisée venant d'autres régions. Ce sont des fondeurs et des forgerons, des mineurs et des charbonniers originaires de Suisse, de Saxe, de Bohême, du Tyrol, de la Forêt-Noire, mais aussi des francophones de la région de Belfort, de Franche-Comté, de Lorraine. Si les ouvriers des usines sont souvent logés sur place, à proximité des ateliers, les mineurs et les charbonniers occupent des baraquements dans les forêts. Ils ont le droit de ramasser du bois mort et celui d'envoyer leur bétail, s'ils en possèdent, paître sur les communaux. Ces ouvriers travaillent dans des conditions très difficiles; les mineurs et les charbonniers sont exposés aux intempéries et aux accidents, les employés du haut-fourneau assurent deux équipes d'une durée de douze heures. De plus, ils doivent souvent nourrir une famille de dix enfants. Aux yeux de la population rurale, ce sont des "Hargloffene" qui contribuent à la dévastation des forêts et qui occupent une partie des terrains communaux.

Lorsque la Révolution éclate en juillet 1789, les ouvriers viennent de sortir d'une période de chômage due aux rigueurs de l'hiver 1788/89. Rappelons que le froid s'est installé dès le mois de novembre, les chutes de neige ont été importantes, de douze à quinze pieds (4 à 5 mètres) dans la montée du col, la Thur était gelée bloquant les roues des moulins, des scieries et les "volants" des usines. Le froid était très vif obligeant les gens à mettre les bêtes dans la "Stuwa". Il y avait aussi pénurie de bois de chauffage. Puis le travail a pu reprendre, mais le climat insurrectionnel du mois de juillet a fait

fuir les patrons des usines et a empêché la poursuite de la production. Le chômage et la faim ont à nouveau régné.

Voici ce que déclarent les ouvriers dans une pétition adressée au Directoire du District :

En 1789, l'insurrection générale qui s'est manifestée en France s'est particulièrement fait sentir dans la vallée de St Amarin, les usines violemment menacées ont été abandonnées par les Maîtres, les pétitionnaires se voyant hors d'état de gagner les premiers besoins ont voulu se rendre dans d'autres usines pour y travailler, mais ne purent obtenir la permission et personne n'ignore qu'un ouvrier d'usine ne peut entrer dans une autre que muni d'un certificat de bon service de sorte que les exposants se sont trouvés pendant dix-huit mois à pieds et poings liés...

Nous ne pouvons pas imaginer la détresse de ces familles habitant près des usines et dans les forêts, ne sachant pas si les émeutiers de la vallée n'allaient pas les agresser et les chasser. Elles ne pouvaient quitter les lieux sans la permission de leurs patrons qui avaient pris la fuite. En effet, une ordonnance de l'intendant d'Alsace du 15 avril 1767, interdisait tout départ d'un ouvrier sans autorisation écrite, sous peine d'une amende de 100 livres et, en cas de non paiement, d'un emprisonnement. Comment ont-ils fait pour survivre sans ressources durant tous ces mois ?

Ils pensaient obtenir une petite indemnité lors de la reprise du travail et ils le disent :

... l'espoir seul les soutenait parce que les Administrateurs leur firent sentir qu'ils obtiendraient une juste indemnité, Jérôme Stehelin étant venu se mettre à la tête des usines, il a réitéré les promesses de son prédécesseur et s'est chargé de faire accueillir leur demande, Jérôme Stehelin s'est véritablement pourvu, mais il n'a travaillé que pour lui seul...

Le fermier des forges, le Suisse Jérôme Stehelin est indemnisé par le gouvernement. En mars 1792, lui et son associé Bouchot obtiennent le versement d'une somme de 62.029 livres "sans que les pétitionnaires ayant obtenu la moindre chose".

Les ouvriers s'adressent alors au Directoire de Belfort, "ils demandent en conséquence à titre d'indemnité une somme de 10.000 livres à partager entre eux". La réponse est consignée dans le procès verbal.

L'avis du District de Belfort du 20 9bre 1792 par lequel Considérant que la Nation n'a aucun Traité avec les Exposans, qu'étant Simples ouvriers à gages, S'il leur compte une indemnité ils ne peuvent en réclamer qu'aux fermiers des usines...

Les autorités pensent qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur cette demande. Les ouvriers doivent s'adresser à leurs patrons ou aux tribunaux. Ils ont espéré et ils ont attendu en vain.

Six années plus tard, en décembre 1798, ces mêmes ouvriers adressent une autre pétition aux autorités : ils ont faim et ils ont froid. Ils demandent des secours.

Sur 104 familles attachées à ces usines il y en a 60, tant forgerons, ouvriers du fourneau, que mineurs et charbonniers, qui n'ont point de bétail... Cela signifie que beaucoup de familles n'ont ni beurre ni lait. Ils sont aussi mal vêtus et ils le disent :

Il est indispensable que chacun de ces ouvriers ait au moins une paire de souliers, les femmes et les enfants seront encore obligés de s'en passer... Il est également nécessaire qu'ils aient chacun une paire de bas... de l'étoffe pour faire une paire de Guêtre... ce qui fait environ 78 aunes de Paris...

Ils voudraient aussi "trois paires de sabots, une paire de culotte, Gillet et Veste en toile," ce qui représente encore 832 aunes. Pour finir, ils déclarent "que sans ce secours, il leur sera presque impossible de subsister".

On peut se demander aujourd'hui comment ces hommes travaillant dans les forêts, au fond des mines et dans les forges, ont compris et vécu la célèbre devise : Liberté - Egalité - Fraternité ? L'ont-ils seulement connue ? Et dans ce cas, ont-ils pu y croire ? Pour eux, l'Ancien Régime ne s'est pas achevé en 1789...

François ROSENBLATT.

NOTRE RESEAU D'ASSAINISSEMENT ET L'EVACUATION DES EAUX USEES

Bitschwiller-lès-Thann est parmi les communes du SIVOM de Thann une des mieux desservies en évacuation des eaux usées. Grâce à d'importants investissements au cours des dernières décennies et du fait d'avoir été une des communes créatrices du SIVOM, notre réseau couvre environ 80 % des maisons du village.

Il est dommage que beaucoup de nos concitoyens ne se sont pas encore mis en conformité avec la loi; il est dommage également de laisser s'écouler dans la nature et dans la nappe phréatique de l'eau usée qui doit normalement se déverser dans la station d'épuration de Vieux-Thann; celle-ci aussi a coûté un énorme investissement et ne demande pas mieux que de recevoir les eaux usées et polluées de nos villages. On a laissé beaucoup de temps aux propriétaires pour se brancher au réseau, branchement qui est obligatoire dans un délai de 2 ans après l'installation d'un regard prévu à cet effet.

On est conscient que certaines maisons sont très difficiles à brancher aux collecteurs d'écoulement vu l'éloignement des voies communales et la configuration du terrain, d'où des coûts très élevés ce qui naturellement pose des problèmes et des hésitations à se lancer dans de grosses dépenses; cela aussi devrait être compris par les autorités compétentes.

Des sanctions sont prévues par la loi et tôt ou tard cette loi sera appliquée.

LE DROIT DE PREEMPTION

A l'occasion d'un précédent bulletin municipal nous avons étudié de plus près le contenu du plan d'occupation des sols qui fixe le cadre de la politique d'aménagement du territoire communal et détermine les règles de construction. Pour faciliter la mise en œuvre de cette politique d'aménagement la commune dispose d'un outil : **le droit de préemption urbain, en abrégé le DPU.**

1) L'OBJET DU DROIT DE PREEMPTION ET LES BIENS CONCERNES

Le DPU permet à la commune d'acheter un bien (immeuble ou terrain) à la place d'un particulier qui souhaitait lui-même en devenir propriétaire. Lorsque la commune fait usage de cette possibilité elle exerce son droit de préemption.

Toutefois la commune n'a pas la possibilité de faire usage de son droit de préemption comme elle l'entend et pour n'importe quel bien. La loi en limite l'usage à l'acquisition de biens permettant de satisfaire des objectifs d'intérêt général, tels que :

- la mise en œuvre d'une politique de l'habitat,
- la promotion des loisirs et du tourisme,
- le maintien et le développement d'activités économiques,
- la construction d'équipements à usage collectif.

Par ailleurs, ne peuvent être acquis dans le cadre du DPU que les biens situés en zone U (urbaines) ou NA (urbanisation future) au plan d'occupation des sols.

Ne sont pas concernées par le DPU :

- les transmissions de propriété qui ne résultent pas d'une vente (par exemple dans le cadre d'une donation ou d'une succession...),
- les ventes de maisons construites depuis moins de 10 ans.



2) LES CONDITIONS D'EXERCICE DU DROIT DE PREEMPTION

Le vendeur a l'obligation légale de déclarer la vente d'un bien : c'est la **déclaration d'intention d'aliéner (DIA)**. En règle générale, le notaire chargé de la vente s'occupe de transmettre la DIA à la commune.

Celle-ci dispose de deux mois pour faire connaître sa décision au vendeur. Si elle renonce à l'acquisition, le propriétaire peut vendre son bien au prix qu'il a lui même indiqué dans la DIA.

Si la commune veut acheter, trois cas de figure se présentent :

- soit le vendeur renonce purement et simplement à la vente et garde son bien,
- soit le vendeur accepte de vendre à la commune au prix qu'elle lui propose et la vente a lieu,
- soit le vendeur accepte de vendre mais n'est pas d'accord avec le prix qui lui est proposé.

Dans cette dernière hypothèse le prix est fixé par décision de justice. Le propriétaire peut accepter ce prix ou renoncer à la vente. S'il n'y a pas renonciation, soit du vendeur, soit de la commune, la vente intervient alors à ce prix.

PARCOURS SPORTIF

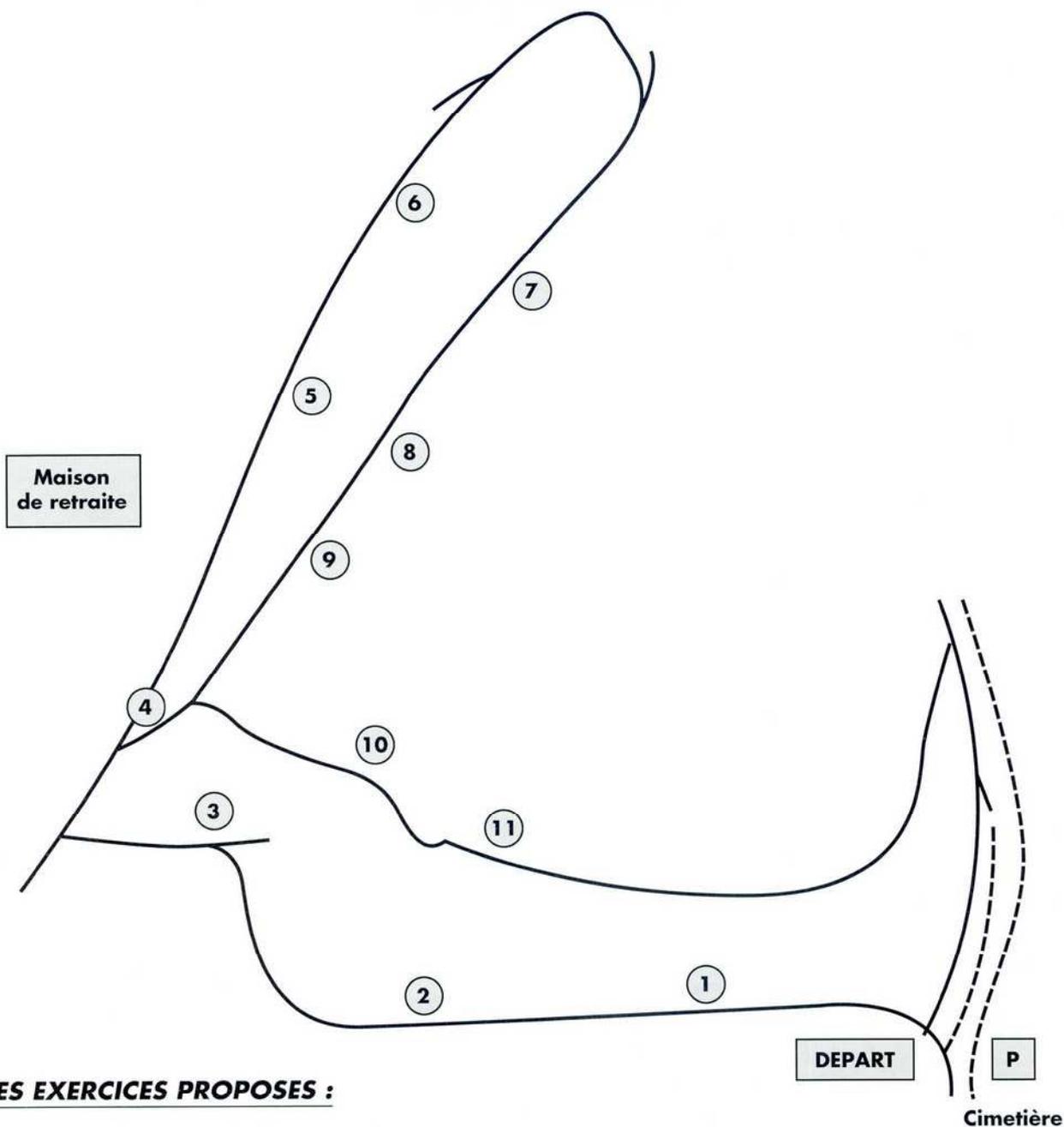
Le parcours sportif, situé sur le Kuppa au pied du bûcher, mis en place il y a dix ans, nécessitait de sérieux travaux de rénovation.

Sur proposition de la commission des sociétés, de nombreuses associations se sont mises à la tâche en y consacrant quelques heures de leurs loisirs.

Pour raison de mauvais temps tous les travaux n'ont pu être achevés avant l'hiver, les amateurs de parcours sportif devront donc patienter jusqu'au printemps pour en profiter pleinement.

Un jeune membre de l'association de l'école en plein travail de ponçage d'un panneau.





LES EXERCICES PROPOSES :

- 1) — Cercles des bras avant et arrière.
- 2) — Flexion avant du torse, bras et jambes tendus.
- 3) — Echauffement des muscles des jambes.
- 4) — Flexion du torse en arrière en posant les mains sur tronc central, puis se repencher en avant.
- 5) — Choisir sa hauteur de barre, flexion des bras, corps tendu.
- 6) — Sauter sur des souches de différentes dimensions plantées dans le sol.
- 7) — Saut latéral par dessus la poutre et revenir par dessous.
- 8) — Rotation des hanches, sans bouger les pieds du sol.
- 9) — Sauter d'un côté à l'autre de la poutre.
- 10) — Saut accroupi par dessus les obstacles.
- 11) — Flexion des bras en suspension.

L'EDUCATION PHYSIQUE A L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

Partie intégrante des disciplines d'enseignement à l'Ecole Élémentaire, l'E.P.S. (Education Physique et Sportive) a pour objectif le développement corporel, psychologique et social, par une pratique régulière visant à affermir le sens de l'effort pour augmenter l'équilibre de l'individu, son capital santé et son éducation à la responsabilité.

Ceci est un vaste programme !

Mais, la formation sportive polyvalente souhaitée pour nos élèves est mise en œuvre dans les différentes classes par des activités diverses passant des activités globales dans les classes du CP et du CE1 aux activités plus spécifiques des autres classes.

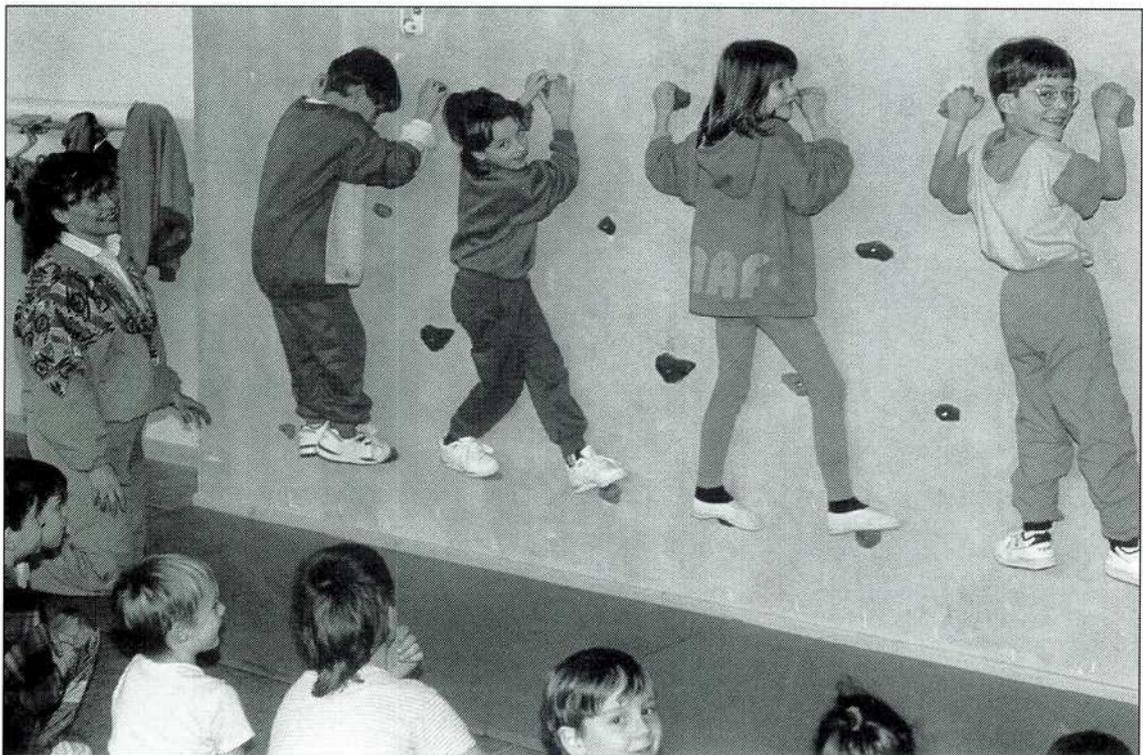
C'est ainsi que la démarche de l'école au niveau de l'E.P.S. ne tend en aucun cas à former le champion mais doit favoriser l'accès pour tous aux activités à caractère athlétique, aquatique, gymnique, d'expression (danses, rondes...) ou encore à des jeux collectifs pré-sportifs, voire sportifs...

L'enfant y trouve assurément son compte, par une ouverture sur l'extérieur (rencontre d'autres classes, d'autres élèves), par la nécessaire évolution dans le cadre strict des règles établies qui permettra progressivement une auto-évaluation objective dans la réussite des exercices proposés.

La mise à disposition de la nouvelle salle des sports sera un plus indéniable dans la progression et la régularité de l'enseignement de l'E.P.S., celui-ci pouvant désormais être dispensé tout au long de l'année dans des bonnes conditions techniques et pédagogiques.

Le travail en profondeur entrepris à l'Ecole Élémentaire trouvera son prolongement bien plus tard, lorsque l'enfant devenu adulte s'exprimera avec l'intégralité de ses moyens physiques au service de ses qualités intellectuelles dans la discipline sportive qu'il aura choisie.

C'est à ce moment-là, que la formation sportive de base trouvera sa finalité par l'équilibre, la santé et le bien-être de l'individu dans sa vie quotidienne.



LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE THANN

Par délibération du Comité du SIVOM de Thann et environs, ses membres ont exprimé, à l'unanimité, le souhait de transformer ce Syndicat en Communauté de Communes du Pays de Thann.

Les Conseils Municipaux des Communes adhérentes au SIVOM ont été amenés à se prononcer sur cette transformation, qui devait pour être effective, être approuvée par les 2/3 des Conseils Municipaux représentant au moins la moitié de la population. Les 9 Communes ont toutes délibéré en décembre 1992 et accepté la transformation avec plus de 3/4 de majorité.

Madame le Préfet a entériné cette décision de sorte que la communauté est acquise à partir du 1/01/1993.

Rappelons les communes faisant partie de cette communauté :

— Bitschwiller-lès-Thann	2.060	habitants
— Bourbach-le-Bas	511	habitants
— Bourbach-le-Haut	257	habitants
— Leimbach	737	habitants
— Rammersmatt	171	habitants
— Roderen	824	habitants
— Thann	7.783	habitants
— Vieux-Thann	2.871	habitants
— Willer-sur-Thur	1.953	habitants
	17.167	habitants

VOCATION DE LA COMMUNAUTE

Les vocations actuelles du SIVOM sont reprises : eau, assainissement, enlèvement des ordures ménagères, balayage des rues, éclairage public, développement économique (zone industrielle et tourisme) OPAH (opération programmée d'amélioration de l'habitat).

S'y ajoute une compétence obligatoire, à savoir l'aménagement de l'espace, le logement et le cadre de vie.

REPRESENTATIVITE

Chacune des communes sera représentée au Conseil de Communauté de la façon suivante :

— Bitschwiller-lès-Thann	6	membres			
— Bourbach-le-Bas	4	membres	— Roderen	4	membres
— Bourbach-le-Haut	4	membres	— Thann	11	membres
— Leimbach	4	membres	— Vieux-Thann	6	membres
— Rammersmatt	4	membres	— Willer-sur-Thur	5	membres

Les délégués de Bitschwiller-lès-Thann sont MM. Roger Lutringer, Roger Zerringer, Albert Munsch, Pierre Rossi, Pierre Walter, Jean-Marie Michel.

Le Conseil élit en son sein un bureau comportant un Président et six Vice-Présidents, au maximum.

AVANTAGE DE LA COMMUNAUTE

Par rapport au SIVOM, la Communauté comporte les avantages suivants :

- 1) — l'institution d'une fiscalité propre, permettant plus de transparence sur les comptes, précédemment noyés dans la fiscalité communale.
- 2) — l'octroi d'une dotation générale de fonctionnement par l'Etat à la communauté.
- 3) — possibilité dans notre cas d'une dotation de développement rural.
- 4) — récupération de la TVA en 1 année au lieu de 2.
- 5) — possibilité d'association de ses partenaires (CEE, Etat, Région, Département) au financement de ses projets.

AVENIR DE LA COMMUNAUTE

Il ne fait pas de doute que l'administration du SIVOM a été une réussite : création de la zone industrielle, traitements des eaux, amélioration des réseaux d'eau et d'assainissement, piste cyclable, etc..., réalisations qui n'ont pu être menées à bien que grâce à la solidarité des membres. La nouvelle étape que constitue la communauté ne pourra que renforcer nos possibilités d'action intercommunale pour le plus grand bien de tous.



NAISSANCES

- Le 3.01.1992 : KURTZEMANN Michel de Daniel KURTZEMANN et de TOCCO Angèle - 17, rue du Rhin
- Le 8.01.1992 : DEBRUT Florian de Christian DEBRUT et de Martine ROST - 1, rue du Castel Fleuri
- Le 9.01.1992 : SILNY Nadège de Jean-François SILNY et de Nelly FOUCHER - 8, rue du Castel Fleuri
- Le 19.01.1992 : NANN Mickaël de Christian NANN et de Nathalie FRITSCH - 1, rue du Castel Fleuri
- Le 30.01.1992 : SCHWEBEL Valentin de André SCHWEBEL et de Lucienne KIEFFER - 7, rue du Burn
- Le 28.02.1992 : LE METAIS Claire de Michel LE METAIS et de Lindsay BARRELL - 22, rue du Chemin de Fer
- Le 8.03.1992 : PEIGNE Jérémy de Véronique PEIGNE - 8, rue de la Gare
- Le 10.03.1992 : DURLIAT Marie de Michel DURLIAT et de Odile KIEFFER - 12, rue du Pont
- Le 12.03.1992 : ZOUABI Maurane de Tarek ZOUABI et de Elisabeth WENDLING - 18, rue des Vosges
- Le 22.03.1992 : MARTINI Florent de Philippe MARTINI et de Claudine LORENTZ - 1, rue Longchamp
- Le 28.03.1992 : LAROCCA Wanda de Leonardo LAROCCA et de Michèle FERRY - 36, rue du Rhin
- Le 18.04.1992 : AUER Tom de Philippe AUER et de Valérie KIRSCH - 12, chemin du Kehrlenbach
- Le 7.05.1992 : ROUILLON Adeline de Christian ROUILLON et de Véronique KESSLER - 10a, rue des Vosges
- Le 9.05.1992 : SANGREGORIO Alicia de Salvatore SANGREGORIO et de Giovanna SABATINI - 9a, rue des Vignes
- Le 11.05.1992 : BUARD Audrey de Pascal BUARD et de Elisabeth MARY - 34, rue du Castel Fleuri
- Le 25.05.1992 : HUBER Lison de Daniel HUBER et de Michèle BOHL - 8, rue des Tilleuls
- Le 8.06.1992 : FIMBEL Quentin de Frédéric FIMBEL et de Sophie VERGER - 36, rue du Rhin
- Le 20.07.1992 : DEKKICHE Gaston de Henri DEKKICHE et de Raymonde BURGARD - 3, rue du Rhin
- Le 24.07.1992 : LINTZENTRITT Jordan de Marc LINTZENTRITT et de Magali DEL DO - 21, rue de la Chapelle
- Le 1.08.1992 : NACHBAUR Odélie de Christophe NACHBAUR et de Françoise RINGENBACH - 1, rue du Castel Fleuri
- Le 27.08.1992 : WEINGARTNER Alexandre de Alain WEINGARTNER et de Sophie COILLOT - 12, rue de l'Ecole
- Le 5.09.1992 : MARCHETTI Flora de Mathieu MARCHETTI et de Marie-Christine WALTER - 8, rue de la Chapelle
- Le 23.09.1992 : BANNWARTH Jérémy de Claude BANNWARTH et de Patricia MURA - 38, rue Joffre
- Le 4.10.1992 : EHLINGER Thibaud de Jean-Marc EHLINGER et Véronique LORENTZ - 1, rue du Castel Fleuri
- Le 16.10.1992 : ETTERLEN Christopher de Marc ETTERLEN et de Sylvie LAMARTA-BLASCO - 13, rue de la Fonderie
- Le 16.10.1992 : KIRCHMEYER Vivien de Gilles KIRCHMEYER et de Fabienne ZUMKELLER - 36, rue du Rhin
- Le 18.10.1992 : MAGRIN Jérémy de Jean MAGRIN et de Fatima GHORZI - 4, rue de l'Industrie
- Le 18.10.1992 : ROUSSEL Charline de Denis ROUSSEL et de Véronique MISSITCH - 39a, rue Joffre
- Le 26.10.1992 : BELHADJ Rachel de Hacène BELHADJ et de Zohra BELKESSA - 3, rue Haute
- Le 26.11.1992 : FEDER Marie de Denis FEDER et de Régine HOLSTEIN - 34, rue du Rhin



MARIAGES

Célébrés dans la Commune :

- Le 24.01.1992 : WALTER Christian de Bitschwiller-lès-Thann et MESSIET Sylvie de Troyes
- Le 8.02.1992 : GERBER Daniel et CANCELLIERE Carmen tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
- Le 9.05.1992 : LINTZENTRITT Marc et DEL DO Magali tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
- Le 27.06.1992 : WENDLING Philippe de Burnhaupt-le-Bas et BEZZINA Virginie de Bitschwiller-lès-Thann
- Le 11.07.1992 : COLOMBO Maurice de Bitschwiller-lès-Thann et KUBLER Evelyne de Lutterbach
- Le 25.07.1992 : ETHEVE Jacques et FELBINGER Yasmine tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
- Le 8.08.1992 : HERRGOTT Daniel et WELKER Françoise tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
- Le 12.09.1992 : SCHWEBEL André et KIEFFER Lucienne tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
- Le 26.09.1992 : VERGNET Denis de Bitschwiller-lès-Thann et SEBASTIEN Valérie de Mulhouse
- Le 6.11.1992 : GASCON Jean-Robert et FAWER Béatrice tous deux de Bitschwiller-lès-Thann
- Le 7.11.1992 : HUBER Yves et DOS SANTOS Sonia tous deux de Bitschwiller-lès-Thann

Célébrés hors de la Commune :

- Le 22.08.1992 : à Moosch, WALTER Patrick de Bitschwiller-lès-Thann et ENDERLIN Béatrice de Moosch
- Le 28.08.1992 : à Wissembourg, DENDRYVER Daniel de Bitschwiller-lès-Thann et KORNETZKY Annick de Wissembourg



DECES

- Le 9.01.1992 : WITOLF née GRIESSMANN Rosalie - 41, rue Joffre
- Le 14.01.1992 : LORENTZ Jean-Jacques - 10, rue de l'Ecole
- Le 16.01.1992 : NUSSBAUM née MUNCH Jeanne - 41, rue Joffre
- Le 21.01.1992 : BURGUNDER René - 12, rue du Chemin de Fer
- Le 28.01.1992 : BARBAUD Jean-Paul - 17, rue du Chemin de Fer
- Le 2.02.1992 : DOPPLER Robert - 41, rue Joffre
- Le 19.03.1992 : DIETERLE Yvan - 41, rue Joffre
- Le 23.03.1992 : MARTINI Florent - 1, rue Longchamp
- Le 5.04.1992 : LEVEQUE Henri - 41, rue Joffre
- Le 7.04.1992 : FROEHLI née ULMER Suzanne - 41, rue Joffre
- Le 1.05.1992 : CONRAD Eugène - 41, rue Joffre
- Le 3.05.1992 : BERNARD Victor - 6, rue de la Tuilerie
- Le 17.05.1992 : EHRET Albert - 41, rue Joffre
- Le 17.05.1992 : KIENY née MAMBRE Eugénie - 41, rue Joffre
- Le 20.05.1992 : GALLAT Lucien - 12, rue de la Fonderie
- Le 20.06.1992 : HURTH Germaine - 41, rue Joffre
- Le 25.06.1992 : BOHN Bernard - 5, rue du Burn
- Le 6.07.1992 : ZUSSY née LUTRINGER Anne-Marie - 41, rue Joffre
- Le 17.07.1992 : BAUER Gilles - 12, rue Bellevue
- Le 27.07.1992 : CLODI André - 10, rue des Vosges
- Le 17.08.1992 : NANN née BOEGLIN Hélène - 46, rue des Vosges
- Le 9.09.1992 : EHLINGER Charles - 85, rue des Vosges
- Le 5.10.1992 : EHRET Alphonse - 13, rue du Rhin
- Le 19.10.1992 : SCHUFFENECKER née JENN Joséphine - 41, rue Joffre
- Le 20.10.1992 : HUBER née ZIMMERMANN Jacqueline - 11, rue du Rhin
- Le 4.11.1992 : HEYER née MUNCH Josépha - 13, rue du Rhin
- Le 6.12.1992 : WILLIG née MACK Maria - 6, rue du Chemin de Fer
- Le 11.12.1992 : PARMENTIER Michel - 10b, rue des Vosges
- Le 15.12.1992 : SICK née HOLTZER Marie-Marguerite - 41, rue Joffre

ANNIVERSAIRES

NOCES DE DIAMANT

- Le 3.06.1993 : SCHUWER Eugène et RUFFIO Elisabeth - 10, rue des Vosges
Le 5.01.1994 : BINDER Auguste et HUBER Marthe - 71, rue des Vosges



NOCES D'OR

- Le 22.06.1993 : GSEGNER Georges et MALLEYS Marie-Louise - 23, rue de la Chapelle
Le 10.10.1993 : ANDERHALT Emile et FEDER Joséphine - 39, rue Joffre

95° ANNIVERSAIRE

- Le 25.11.1993 : BOEGLIN Maria - 10b, rue des Vosges

90° ANNIVERSAIRE

- Le 21.02.1993 : LENER née BLUEM Aline - 12, rue de la Carrière
Le 30.04.1993 : BOBACHER Charles - 43, rue des Vosges
Le 28.06.1993 : LORENTZ née UNTERNAEHRER Marguerite - 8, rue de la Tuilerie
Le 17.09.1993 : SCHMITT née REBISCHUNG Anne - 8, rue de l'Ecole
Le 22.02.1994 : SEENE née HELDT Louise - 13, rue du Pont

85° ANNIVERSAIRE

- Le 23.01.1993 : EHRET née WETTERER Elisabeth - 41, rue Joffre
Le 23.02.1993 : ARNOLD Léon - 36, rue du Rhin
Le 29.07.1993 : BOBACHER née GISSINGER Germaine - 43, rue des Vosges
Le 15.09.1993 : SCHUWER Eugène - 10, rue des Vosges
Le 21.01.1994 : FEDER Joseph - 35, rue Joffre

80° ANNIVERSAIRE

- Le 18.03.1993 : EDEL née KUBLER Joséphine - 24, rue de la Carrière
Le 16.04.1993 : FICHTER Aimé - 35, rue des Vosges
Le 18.09.1993 : KOENIG née ANTONIETTI Alice - 58, rue des Vosges
Le 20.11.1993 : HORNY Alphonse - 15, rue du Pont
Le 6.12.1993 : HOFFNER Nicolas - 1, rue du Grand'Pré

*U*NE BATTERIE-FANFARE INTERCOMMUNALE

A force de se côtoyer, lors des répétitions à St Amarin, les musiciens de la clique des Sapeurs-pompiers de Bitschwiller-lès-Thann, dirigée par le Caporal Clément Wehrle et ceux de Thann sous la conduite du Sergent Philippe Vorburger, ont eu l'idée de s'associer pour ne former qu'une seule clique.

L'UNION NE FAIT-ELLE PAS LA FORCE ?

Avec l'accord des Maires, des deux localités et l'appui des chefs de corps, le Capitaine Lucien Schnebelen et le Lieutenant Jean-Marc Riedlinger, cette union est effective depuis plus d'un an.

Composée actuellement de 36 musiciens dont 12 en formation, la Batterie-Fanfane, repose sur un apprentissage musical solide et varié.

Cependant certains pupitres, tels que Basse, Contre-Basse et Cors, restent à consolider et conviendraient parfaitement aux musiciens bitschwillérois en "rupture de formation".

Inutile de préciser qu'au sein de cette association, règne une excellente ambiance, propice au travail et à l'enthousiasme, dynamisme contagieux qui rejaillit sur les deux corps de sapeurs-pompiers.

Les inscriptions sont reçues, à la caserne, tous les vendredis soirs à partir de 18 h 30.



NOS SOCIÉTÉS NOUS INFORMENT

Vous trouverez ci-dessous toutes les coordonnées utiles pour obtenir des renseignements ou demandes d'inscription.

Associations	Personnes à contacter	Téléphone	Permanence	Heures d'ouverture, d'entraînement ou de répétition
Club 3 ^e Age - M. Weiss	Mme SYREN	89 37 06 59		Tous les jeudis de 14 h. à 17 h. - Centre Social.
Arboriculteurs (Station de Jus de pomme...)	M. René THROO 14, rue du Chemin de fer - Bitschwiller M. Pierre ROSSI 3, rue des Vignes - Bitschwiller	89 37 90 63 ou 89 37 05 67 89 37 80 38	En dehors de la période d'ouverture de la station de jus de pomme : tous les samedis de 14 h. à 16 h. (sauf jours fériés) au 22, rue de la Carrière.	De mi-septembre à mi-novembre, tous les jours de 16 h. à 20 h. (sauf les dimanches et jours fériés) au 22, rue de la Carrière.
Association des Jeunes (Ping-Pong)	Responsable Jeunes : M. Farad RAISSA 14, rue de la Carrière - Bitschwiller Responsable Adultes : M. Yann SCHUFFENECKER 11, rue du Burn - Bitschwiller	89 37 81 08 89 37 17 10		
Ecurie de la Thur	M. Pierre BOULAY 108, rue Principale - Richwiller M. Robert PAGES 79, rue des Vosges - Bitschwiller	89 53 89 94 89 37 15 72		
Sapeurs-pompiers	Chef de corps : M. Jean-Marc RIEDLINGER 89a, rue des Vosges - Bitschwiller Président de l'Amicale : M. Pierre REBISCHUNG 20, rue des Vosges - Bitschwiller Chef de Clique : M. Clément WEHRELEN 1, rue des Vignes - Bitschwiller	89 37 00 07 89 37 93 52 89 37 45 06	Tous les samedis de 14 h. à 18 h. à la caserne. Pour la Clique, tous les vendredis de 19 h. à 22 h. à la caserne.	
Thur-Rial (Sté de Quilles)	M. Jean-Georges CRISCUOLO 58, rue Clemenceau - Thann M. Alain SCHMITT 62, Faubourg des Vosges - Thann	89 37 33 88 89 37 09 27		Tous les mercredis, jeudis et samedis à partir de 20 h.
Groupe Folklorique DAMPF PFILA	M. Luc BRAUN 4, rue du Pont - Bitschwiller M. Jean-Louis SCHALLER 10b, rue des Vosges - Bitschwiller	89 37 97 81 89 37 43 27		Tous les jeudis de 20 h. à 22 h.
Gymnastique	Groupe Masculin : M. Philippe JEANTON 9, rue de la Gare - Moosch Groupe Féminin : Mme Annette SCHUFFENECKER 20, rue du Castel Fleuri - Bitschwiller	89 38 91 59 89 37 94 87		Groupe Masculin : Mardi de 18 h. à 20 h. Vendredi de 17 h 30 à 20 h. Groupe Féminin : Lundi de 17 h 30 à 20 h. Jeudi de 17 h 30 à 20 h.

Associations	Personnes à contacter	Téléphone	Permanence	Heures d'ouverture, d'entraînement ou de répétition
Football-Club	M. Jean-Jacques ANDRES 24a, rue de Bourgogne - Vieux-Thann M. Pascal RALLO 3, rue des Vosges - Bitschwiller M. Christophe HALLER 38, rue du Rhin - Bitschwiller M. Bertrand KUDER 22, rue des Imprimeurs - Bitschwiller M. Joël SCAPIN 9, rue des Chênes - Vieux-Thann	89 37 12 65 89 37 25 89 89 37 12 12 89 37 95 47 89 37 25 21	Tous les samedis matins au Club-House Téléphone : 89 37 43 51	Seniors : Mardi de 18 h 30 à 21 h. Jeudi de 18 h 30 à 21 h. Jeunes : Mercredi de 15 h. à 17 h 30. Sur le stade municipal.
Judo-Club SAMOURAIS	M. Patrick DEL MEDICO Mlle Chantal DEL MEDICO M. Serge HAMAD	89 37 39 92 89 37 26 58 89 37 30 34	Inscriptions aux heures d'entraînement, à la salle de judo.	Lundi : 18 h. à 19 h. ; 1 ^{er} Vague (6 à 9 ans) - 19 h 15 à 21 h 15 : 3 ^e Vague (adultes) Mardi : 18 h 30 à 20 h. ; 2 ^e Vague (9 à 13 ans) Mercredi : 18 h 30 à 19 h 30 : NUNCHAKU. - 19 h 30 à 21 h 30 : 3 ^e Vague (adultes). Vendredi : 17 h 45 à 18 h 45 ; 1 ^{er} Vague (6 à 9 ans) 18 h 45 à 20 h. ; 2 ^e Vague (9 à 13 ans) - 20 h. à 21 h 30 : 3 ^e Vague (adultes). 22 h. : KATA. Samedi : 16 h. à 17 h 30 : KATA. Dimanche : 10 h. à 11 h 30 : KATA. Jeudi : 19 h. : entraînement de masse (adultes) à Mulhouse.
Chorale Ste Cécile	M. Richard ANDERHALT 13, chemin du Kerlenbach - Bitschwiller M. Charles REBISCHUNG 20, rue des Vosges - Bitschwiller Mlle Nathalie GULLY 36, rue du Rhin - Bitschwiller Mme Françoise HERRGOTT 2, rue de l'Industrie - Bitschwiller	89 37 84 35 89 37 94 21 89 37 12 00		Répétitions : salle 1 - de l'école des filles le vendredi de 20 h. à 22 h.
Tennis-Club	M. Hubert THROO 4, rue du Chemin de fer - Bitschwiller M. Christophe THROO 25, rue Principale - Burnhaupt-le-Haut	89 37 07 48 89 48 96 89		
Société de Pêche "Les amis de l'Étang du Kerlenbach"	M. Albert MUNSCH 21, rue des Vosges - Bitschwiller	89 37 06 84	Tous les mercredis après-midi et dimanche toute la journée au chalet de l'étang.	
Musique Municipale	M. Luc BRAUN 4, rue du Pont - Bitschwiller M. Gérard WOIFARTH 9, rue Plaine - Pfaltz	89 37 97 81 89 52 44 96		

LE SAVIEZ-VOUS ?

POSTE D'ADJOINT

Le Conseil Municipal dans sa séance du 18/09/1992 a voté la création d'un poste de 3^e adjoint. Il a été confié à M. Pierre Rossi, Conseiller Municipal depuis 1965. Il est spécialement chargé du suivi des nouveaux chantiers (centre sportif, ferme du Thannerhubel, place de l'Eglise, etc...).

INAUGURATION DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

Elle aura lieu le samedi 3 avril 1993 à 11 heures et sera suivie de 14 h 30 à 17 h. d'une après-midi "portes ouvertes" avec démonstrations dans les différentes disciplines sportives. Le soir, à 20 h 30, les musiques de Bitschwiller et de Masevaux et le Chœur d'hommes des Petits Chanteurs de Thann donneront un concert inaugural dans la salle des fêtes rénovée. L'entrée sera gratuite.

STATISTIQUE DECHETTERIE

La dernière statistique publiée donne les résultats suivants pour 10 mois d'exploitation (du 2/01/1992 au 31/10/1992).
Volume total déposé 10.216 m³ = 2.100 tonnes soit par jour 40 m³ = 8,1 tonnes (243 jours d'ouverture) dont :

- matériaux recyclés 39 %,
- matériaux non recyclés 61 %.

Le tonnage déposé par la commune n'est pas connu, par contre on connaît la fréquentation :

Les habitants de Bitschwiller ont fait 909 dépôts; à titre de comparaison Thann en a fait 3.540. Rappelons que pour cette période Willer-sur-Thur et Vieux-Thann avaient leur propre déchetterie. A partir du 1/01/1993 Vieux-Thann adhère à la déchetterie intercommunale.

Utilisez la déchetterie pour vos dépôts d'ordures non ménagères : vous participerez ainsi à la lutte pour favoriser l'environnement grâce au tri et au recyclage.

ORDURES ENCOMBRANTES : RAPPEL

Dans sa séance du 29/06/1992 le Conseil Municipal a décidé de ne plus effectuer de ramassage à domicile. Les habitants sont priés de déposer les objets encombrants à la déchetterie intercommunale d'Aspach-le-Haut. Pour l'enlèvement des objets encombrants tels que réfrigérateurs, congélateurs, matelas, cuisinières, etc..., il convient d'appeler un numéro vert : 05 39 55 46. L'enlèvement à domicile et l'appel sont gratuits.

MAISON DE RETRAITE

La Maison de retraite Jules Scheurer compte actuellement 70 pensionnaires dont :

- 11 de Bitschwiller
- 7 de Thann
- 1 de Vieux-Thann

PORTAGE DE REPAS A DOMICILE POUR PERSONNES AGEES

Ce service mis en place par la Commission sociale en 1989 est toujours assuré à la grande satisfaction des utilisateurs. Les personnes âgées désirant bénéficier de ce service peuvent s'adresser au secrétariat de la Mairie, tél. 89 37 00 35 ou à Mme Bohn, tél. 89 37 44 22.



AVIS A NOS ARTISTES LOCAUX

BITSCHWILL'ART récidive et vous donne rendez-vous les 11, 12, 13 et 14 novembre prochains, à la salle des fêtes de Bitschwiller-lès-Thann.

Les 2 thèmes proposés pour cette seconde édition sont les suivants :

- Fleurs,
- Oiseaux.

Par cette exposition, vous ferez connaître aux Bitschwillerois et partagerez, avec eux, vos passions artistiques : peinture, sculpture, art floral, photo, broderie, etc...

Alors, à vos pinceaux, aiguilles, rabots,... pour nous étonner et nous émerveiller à nouveau.

A bientôt !

Pour tout renseignement, s'adresser à :

Pierre-Paul Latuner - 27, rue de la Carrière - Bitschwiller - Tél. 89 37 02 99

Huguette Holder - 40, rue Joffre - Bitschwiller - Tél. 89 37 05 36

DISTINCTIONS COMMUNALES

Lors de la fête du personnel communal, M. Ortlieb, Conseiller Général a eu l'honneur de remettre la médaille régionale, départementale et communale à quatre membres de l'assemblée pour les 20 années accomplies au service de la collectivité.

Furent honorés :

- M. Roger Lutringer, Maire
- M. Roger Zerringer, Adjoint
- M. Albert Munsch, Adjoint

qui accomplissent leur 4^e mandat au sein du Conseil Municipal.

Mme Monique Bidermann, employée de Mairie, précédemment à la Guérinière (Vendée) et à Bitschwiller-lès-Thann.

BON ANNIVERSAIRE M. LE MAIRE !

Le neuf février 1993, le premier magistrat de notre commune fêtait son 70^e anniversaire. La veille, ses collègues du Conseil, tous ses proches collaborateurs et les Présidents des Associations locales ont organisé en son honneur une petite cérémonie égayée par la Musique Municipale.

UNE PREMIERE A BITSCHWILLER

Le 24 janvier 1992, Mme Brigitte Walter, Conseillère Municipale, ceinte de l'écharpe tricolore, a officié en tant que magistrat de l'Etat Civil à la cérémonie de mariage de son fils Christian avec Mlle Sylvie Messiet.

ELECTIONS AU CONSEIL DE PRUD'HOMME

Quelques chiffres...

ANNEE	Nombre d'inscrits - Collège des SALARIES					TOTAL
	Section INDUSTRIE	Section COMMERCE	Section AGRICULTURE	Section ACTIVITES DIVERSES	Section ENCADREMENT	
1982	445	81	—	30	45	601
1987	291	123	2	26	37	479
1992	298	178	1	65	19	561
Nombre d'inscrits - Collège des EMPLOYEURS						
1982	12	21	—	10	3	46
1987	6	14	—	6	1	27
1992	19	10	—	6	1	36

STATIONNEMENT GENANT ET DANGEREUX

Faut-il rappeler :

- que les trottoirs sont réservés aux piétons et non au stationnement des véhicules automobiles.
- que l'accès à la caserne des pompiers doit rester libre à tout moment et en particulier aux heures de sortie de classe.

REGLES DE VOISINAGE - RAPPEL

La hauteur des haies vives en bordures de propriété ne doit pas dépasser 2 m et se trouver à 0,50 m minimum de la limite séparative.

CHIM'ALERT

Des essais de sirène pour une éventuelle alerte chimique auront lieu tous les 2^e jeudis du mois entre 11 h 50 et 12 h 10.

- un cycle de 5 modulations (durée totale 1 mn pour signaler le début de l'alerte)

3 mn après

- un signal continu (de 30 secondes pour signaler la fin de l'alerte)

PERMANENCE LOGEMENT HLM

Pour les demandes de logement HLM, une permanence se tient à la Mairie tous les vendredis de 17 h 15 à 18 h 00.

PERMANENCE DE LA CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE (SECURITE SOCIALE)

Une permanence est assurée tous les mardis de 11 h 15 à 12 h. dans les locaux de la Mairie où une employée de la Caisse Primaire se tient à la disposition de tous les assurés sociaux pour :

- les aider à compléter leurs feuilles de soins ou tout autre document nécessaire à l'exploitation de leur dossier,
- créer ou mettre à jour leur dossier ainsi que leur carte d'assuré social,
- délivrer les formulaires nécessaires en cas de départ à l'Etranger,
- les informer, les conseiller et trouver une solution à tout problème relatif à l'assurance maladie, maternité, accident du travail, invalidité, décès,
- réceptionner les feuilles de soins en vue de leur règlement.

Si ce service n'est pas utilisé, la CPAM le supprimera à compter du 30/06/1993.

BON APPETIT

Rubrique pour "Gourmets et Gourmands" :

"Surlawerle" à l'Alsacienne

INGREDIENTS POUR 4 PERSONNES :

- 600 g. de foie de génisse,
- 3 cuillères à soupe d'huile d'arachide,
- 1 oignon émincé ou 3 échalotes hachées,
- 1/2 cuillère à soupe de concentré de tomate,
- farine,
- 2 cl. de kirsch,
- 1 verre de vin d'Alsace,
- 2 cuillères à soupe de bouillon de veau.



Pour le "Surlawerle", utiliser de préférence du foie de génisse, moins cher que le foie de veau, ce dernier, cependant plus doux au goût. Du foie frais de porc, convient également.

Couper le foie en petites lamelles ou en dés et les faire revenir dans l'huile très chaude. Saler, poivrer et ajouter les oignons hachés qu'on laissera blondir dans un coin de la poêle. Mélanger le tout, puis ajouter le concentré de tomate et saupoudrer de farine. Remuer.

Flamber le tout au kirsch, ajouter le vin blanc et le bouillon de veau. Bien remuer la sauce. Ne pas la laisser bouillir afin que les morceaux de foie restent tendres et roses à l'intérieur.

Servir avec des pommes de terre sautées, de la purée ou des spätzlés.

"Spätzle" à l'Alsacienne

INGREDIENTS POUR 3 PERSONNES :

- 3 œufs,
- 300 g. de farine,
- 5 g. de sel,
- un peu d'eau.

POUR LA CUISSON :

- 50 g. de beurre,
- 5 litres d'eau salée
(avec 50 g. de gros sel).



Dans un grand saladier, verser la farine. Ajouter les œufs battus, le sel et l'eau. A l'aide d'une cuillère en bois, bien travailler le tout, jusqu'à ce que la pâte fasse des bulles et commence à se détacher du récipient. Elle ne doit pas être trop épaisse mais au contraire plutôt fluide. Faire bouillir l'eau salée.

A l'aide d'une cuillère à soupe, déposer de petites quantités de pâte sur une planchette. La pencher au-dessus de la casserole d'eau bouillante salée. Avec un couteau (préalablement trempé dans l'eau de cuisson) détacher de petites lamelles de pâte et les glisser dans l'eau en ébullition (jusqu'à ce qu'il ne reste plus de pâte).

Quand les spätzlés remontent à la surface, ils sont cuits. Les sortir avec une écumoire et les replonger quelques secondes dans une casserole d'eau froide. Les ressortir et les laisser égoutter dans un tamis ou une passoire.

Peu de temps avant de les servir, les faire revenir dans une poêle avec 50 g. de beurre chaud. Les présenter sur un plat qu'on placera encore quelques minutes dans le four bien chaud. Eventuellement saupoudrer avec un peu de chapelure.

Vous pouvez nous proposer d'autres recettes typiquement régionales. Nous les publierons dans les prochains numéros.

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS 1993

JANVIER

- ◆ 16 Don du sang (à partir de 17 h 30 au Centre Social).

FEVRIER

- ◆ 6/7 Cérémonie du 20^e anniversaire du Club de Judo.

AVRIL

- ◆ 3 Inauguration Salle des Fêtes et des Sports.
- ◆ 4 Concours de pêche à l'Étang du Kerlenbach.

MAI

- ◆ 20 Marché aux Puces organisé par les Pompiers.
- ◆ 23 Compétition Judo Inter-M.J.C. à la Salle des Sports.

JUIN

- ◆ 6 Bourse aux Armes organisée par la Musique.
- ◆ 12 Animation à l'École Mixte.
- ◆ 20 Rallye de la Paroisse.
- ◆ 26 Compétition Judo Inter-Vallées,
..... Feux de la St Jean,
..... Tournoi Interne de Ping-Pong (Association des Jeunes).

JUILLET

- ◆ 13 Bal tricolore des Sapeurs-pompiers.

AOUT

- ◆ 15 Tournoi du Football-Club.

SEPTEMBRE

- ◆ 5 Sortie Pédestre des Sociétés et du Village.

OCTOBRE

- ◆ 17 Fête d'Automne de la Paroisse.
- ◆ 23 Don du sang.

NOVEMBRE

- ◆ 11/12/13/14 .. Bitschwill'Art Exposition artistique.
- ◆ 21 Fête de Ste Cécile (Chorale).
- ◆ 27 Soirée Familiale des Sociétés.

DECEMBRE

- ◆ 12 Fête de Noël des Personnes Agées.
- ◆ 18 Fête de Noël de la Gymnastique.

CALENDRIER DES QUETES 1993

- | | | |
|----------------|--|----------------------------|
| ◆ JANVIER..... | Vente de plaquettes à l'occasion du 20 ^e anniversaire du Judo-Club. | |
| ◆ FEVRIER..... | Gymnastique. | ◆ JUIN Conscrits. |
| ◆ MARS..... | Football-Club. | ◆ SEPTEMBRE Chorale. |
| ◆ AVRIL..... | Quilleurs. | ◆ NOVEMBRE Musique. |
| ◆ MAI..... | Judo-Club. | ◆ DECEMBRE Pompiers. |



Hiver d'antan ! Notre village sous la neige